

Louis de VERON de la COMBE

Ingénieur E. F. P.

Ingénieur Chimiste, Licencié ès-Sciences

Contribution à l'Histoire de la Papeterie en France

XI

**Le Centre Papetier Velay-Forez
La Papeterie
de Saintignac les Crouzet**

Préface de N. de VERON de la COMBE

Ingénieur Civil des Mines



GRENOBLE

EDITIONS DE « L'INDUSTRIE PAPETIERE »

1, Rue Villars, 1

1950

Louis de VERON de la COMBE

Ingénieur E. F. P.

Ingénieur Chimiste, Licencié ès-Sciences

CONTRIBUTION
à l'Histoire de la Papeterie
en France

Il a été tiré de cet ouvrage
350 exemplaires de luxe sur papier pur fil
dont
50 exemplaires hors commerce
sur Vergé Outhenin Chalandre
numérotés HC 1 à HC 50
et 300 exemplaires sur Vélín Lux Alfa Guérinmand
numérotés de 51 à 350

171

XI
Le Centre Papetier Velay-Forez
La Papeterie
de Saintignac les Crouzet

Préface de N. de VERON de la COMBE
Ingénieur Civil des Mines

SOURCES

Archives de la Papeterie du Crouzet. — Anciens registres paroissiaux et notariaux de Saint-Didier-en-Velay. — Archives Départementales de la Loire, Fonds Chaleyser. — Travaux de recherches et notes historiques de Théodore de Veron de la Combe (1885 à 1905) et de Norbert de Veron de la Combe (1910 à 1930). — Marius Audin : Contribution à l'histoire de la Papeterie en France, Tome IV et IX. — Emile Salomon : Nouvelle Revue Héraldique, 3^{me} année, p. 53. — Communications de MM. Louis Apcher, Boudon-Lashermes, Darroman, Leydier, Louis Rabourdin, J. Rocher, X. et M. Terle.



GRENOBLE
EDITIONS DE « L'INDUSTRIE PAPETIERE »
1, Rue Villars, 1

1950

Table des Matières

Sources	2
Préface	5
Introduction	9
Les Propriétaires successifs	12
La Papeterie du Crouzet	15
Les autres Papeteries	35
Les Familles de Papetiers	61
Les Filigranes	89

Table des Hors-Textes

Carte régionale	8
Les Agrandissements successifs de la Papeterie du Crouzet	13 et 14
La Papeterie du Crouzet	I (16)
Le Moulin à papier de Cornet	III (32)
Le Moulin à papier de Cotatay	III (32)
Carte du centre Velay-Forez	36
Les filigranes de Papeteries de Tence	52 et 53
Les filigranes de la Papeterie du Crouzet	81 à 88
Les filigranes Véron à Saint-Didier	90

PRÉFACE

La création d'une usine moderne est une œuvre de l'esprit, généralement due à un technicien ou à un financier, et réalisée avec le concours d'entrepreneurs et de constructeurs spécialisés.

Deux papeteries peuvent être ainsi complètement dissemblables dans leur conception, leurs méthodes, leur personnel, leurs résultats, et s'ignorer totalement.

Bien différents étaient les moulins à papier ; fixés dans leur organisation artisanale, avec des caractères immuables dans le temps et dans l'espace, ils se ressemblaient comme des frères.

C'est que frères ils étaient bien en effet, tant par l'identité de leurs dispositifs, de leur matériel, de leur travail, qu'aussi, et plus encore, par le parrainage de leurs exploitants et de leurs compagnons ouvriers, tous parents ou alliés entre eux.

Ils formaient, au sens exact du mot, une race composée de familles plus ou moins développées dans certaines régions. L'apparition d'un nouveau moulin n'était pas une création nouvelle, mais simplement le fait d'un accroissement naturel, une naissance, la naissance d'un nouveau membre de la communauté, rattaché dès son début par de multiples liens à ses devanciers auxquels il était bientôt tout pareil.

Véritables ancêtres, ces devanciers souvent détrauits sont aussi bien oubliés. D'où procédaient-ils les premiers qui firent entendre en Velay le bruit de leurs maillets ? Etaient-ils les fils où les aînés de ceux d'Auvergne ?

Si on se rappelle l'influence marquée de l'art espagnol dans la construction de la cathédrale du Puy, la suzeraineté de cette église, pendant deux siècles, sur le comté de Bigorre, le rattachement de toujours du Velay à ce vaste Languedoc d'allure si méridionale, on est conduit à penser que ses premiers moulins pourraient bien avoir une ascendance ibérique.

Comme les sires de Meroœur, leurs voisins d'Auvergne, les Fay-Chapteuil, d'origine gallo-romaine, jouèrent dans leur province un rôle considérable ; agissant en vrais mécènes, ils ne cessèrent d'attirer sur leurs terres les artistes et les artisans détenteurs de secrets ou de procédés de construction et de fabrication nouveaux.

Albert Boudon-Lashermes, dont les recherches historiques sont si pleines d'enseignement, assure qu'aux Meroœur serait dû l'établissement sur l'Allier, près de Chanteuges, du moulin de Prades, passé plus tard aux Bertrand (1300).

Les Chapteuil, seigneurs du Mézenc, avaient le « molin de la Folhioze », (La Fouillouse), dont on peut voir les ruines vers la source du Lignon, près de Chauderolles. Aux mêmes était le moulin de Boussole-Haut, ruiné aussi, mais reconnaissable encore au début du XX^{me} siècle. Les moulins d'Utac (Tence) en seraient-ils les héritiers ?

La famille d'Espaly possédait le moulin de ce nom près du Puy, dont la tradition est représentée par la papeterie actuelle.

D'autres moulins durent encore exister à Meroœur et Ally, dont les traces ont disparu. Ceux-là, ajoutent M. Boudon-Lashermes, auraient été des moulins à vent, fait unique dans le pays.

Mais les siècles se succèdent et les moulins restent pareils à eux-mêmes, incapables d'augmenter l'importance de leur industrie autrement que par leur multiplication, provoquant ainsi parfois l'augmentation subite de certains groupes, semblables à ces familles où des générations plantureuses s'intercalent parmi d'autres plus modestes.

Les moulins d'Ambert semblent avoir connu au XVI^{me} siècle une de ces périodes de prolifération, qui les fait déborder au-delà du Livradois ; Rochetaillée, en Forez, et le Crouzet, en Velay, en auraient été les premiers membres forains ; ceux-là essaient à leur tour au XVII^{me} siècle d'abord, sous l'Empire et la Restauration ensuite.

Mais cette dernière extension vient trop tard ; la grande invasion de la mécanique les surprend sans défense ; comme toutes les races autochtones celle des vieux moulins disparaît devant les conquérants et seuls peuvent survivre ceux qui s'apparentent aux nouveaux maîtres de l'heure.

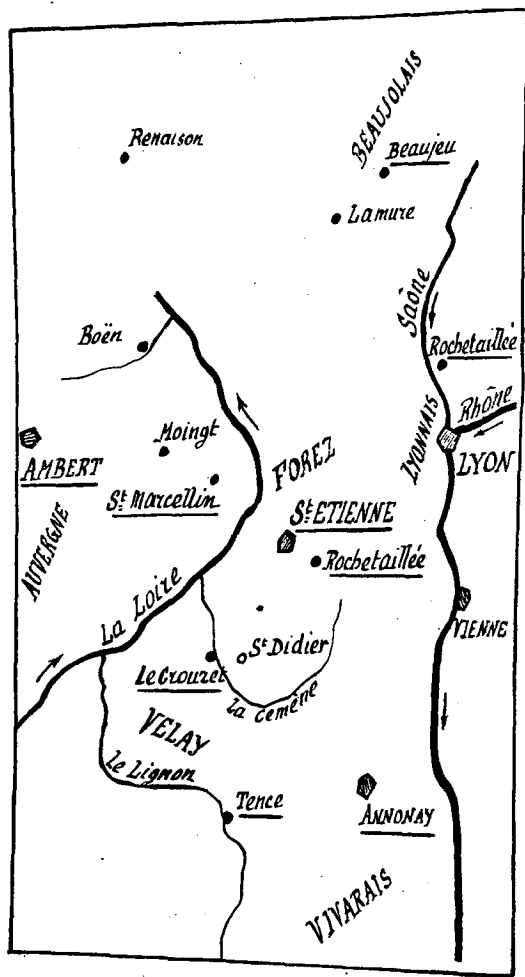
Maintenant l'artisan et son art ont cessé d'exister ; l'effort personnel n'est plus qu'une faible partie du travail de surveillance de machines toujours plus puissantes. A l'égal de la qualité, et souvent davantage, est recherchée la quantité. Dans un beau désordre apparent des usines s'élèvent, qui bientôt sont remplacées par d'autres mieux adaptées à une concurrence parfois désordonnée.

C'est à une époque de conquête du monde que nous appartenons ; la tyrannie de la vie se chargera de la discipliner et d'en codifier les éléments dans un nouvel ordre conforme aux exigences futures.

L'ère des moulins à papier est passée depuis un siècle, celle du « machinisme » ne fait que commencer.

Le 20 mai 1945.

N. DE VERON DE LA COMBE,
Ingénieur civil des mines.



INTRODUCTION

Sur un territoire allongé du nord au sud, entre la Loire à l'ouest et le massif du Mont-Pilat à l'est, tous les moulins à papier du centre papetier Velay-Foréz sont répartis, celui d'Utiac excepté, au long de trois rivières issues elles-mêmes du massif du Mont-Pilat : le Furan, qui de Rochetaillée descend vers Saint-Etienne et la Fouillouse, l'Ondenon, et son affluent, le ruisseau de Cotatay, enfin la Cemène.

Seul le moulin à papier d'Utiac, près de Tence, est nettement détaché de l'ensemble, et constitue le lien qui unit le Velay au Haut-Vivarais. Les autres moulins, par contre, forment deux groupes distincts sensiblement d'égale importance.

Le groupe Sud, qui au XVII^{me} siècle ne comporte que le moulin à papier de Montcodiol-Saintignac s'agrandit considérablement au siècle suivant avec les fondations successives de moulins dues aux Thollet ; ces moulins, échelonnés sur une longueur de 2 à 3 kilomètres, se trouvent tous à proximité immédiate de la grande route de Lyon à Toulouse qui coupe la vallée de la Cemène à la hauteur du Pont-Salomon ; la présence de cette grande voie de communication

favorise l'arrivée des matières premières et facilite l'expédition des produits fabriqués, tant vers le Centre, l'Auvergne et la région Lyonnaise que vers Toulouse, la Guyenne et la Gascogne.

Le groupe Nord comprend un nombre à peu près égal de moulins réunis autour de la petite bourgade de Saint-Etienne de Furan, en Forez, traversée elle aussi par cette même route de Lyon à Toulouse d'importance vitale alors que les chemins de fer n'existent pas encore.

Vallées tranquilles d'Auvergne, plus profondes et plus encaissées parfois au pays de Beaujeu ou en Velay, petites rivières aux eaux granitiques, claires et limpides, si douces à la pâte à papier, forment une sorte de visage commun à nos moulins comme à ceux du Forez et du Vivarais voisins.

A ces traits caractéristiques s'ajoute une communauté morale plus significative encore. Nos papetiers ne sont pas différents les uns des autres, partout ils sont chez eux ; au Crouzet, à Rochetaillée comme à Ambert, à Beaujeu ou Annonay, ce sont les mêmes noms que toujours on rencontre : l'ensemble ne forme qu'une famille, la grande famille des Maîtres et Compagnons Papetiers : trempant la forme dans la pâte, empilant les porces, serrant la vis de leur presse, ils scandent, en travaillant, leur chanson, la « Chanson des Compagnons Papetiers ».

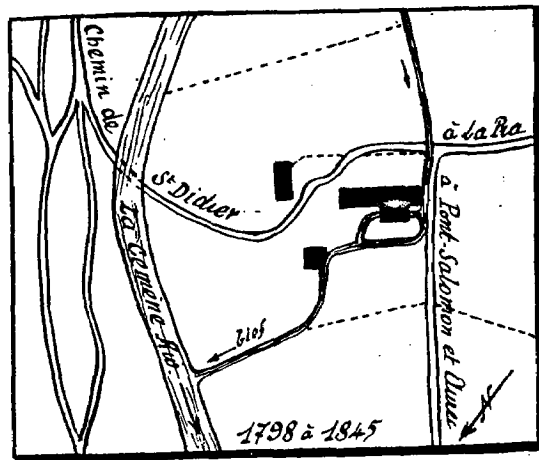
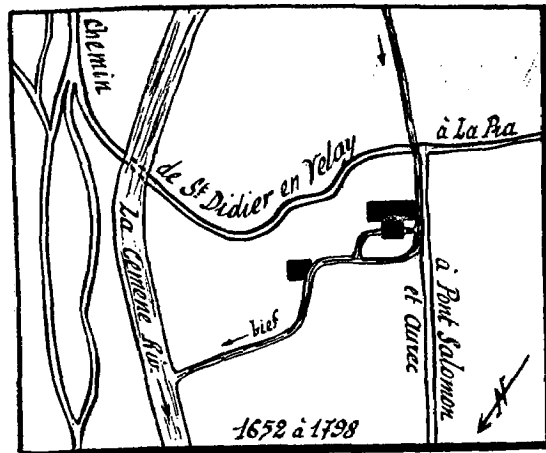
Est-il dès lors étonnant qu'en étudiant ces différents centres papetiers, on trouve de telles ressemblances dans les méthodes de fabrication, dans les produits fabriqués, dans les filigranes employés, de

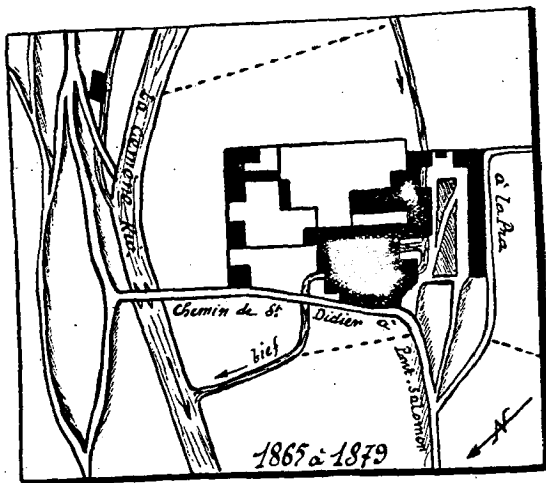
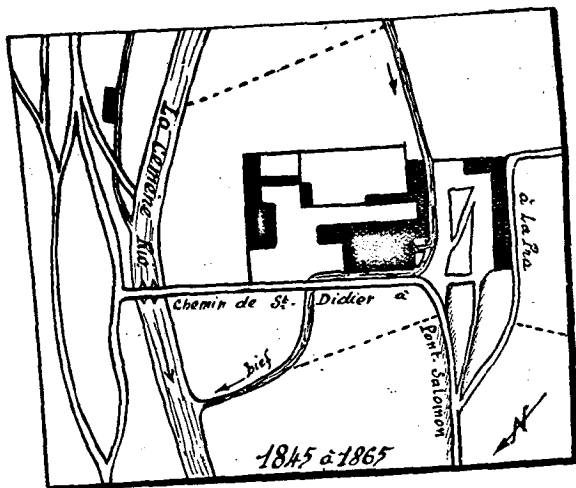
telles similitudes dans les baux de location ou les contrats d'embauche des compagnons.

La Papeterie du Crouzet, comme les moulins voisins, connut sans doute des heures difficiles : incendies, inondations, douanes provinciales paralysant l'exportation des produits fabriqués, mais aussi, comme à Ambert, comme à Beaujeu, ses maîtres papetiers furent sans cesse aidés et appuyés dans leur travail par les propriétaires de leurs moulins : prêts, avances, aides de toute nature, quand un sinistre avait détruit le labeur de plusieurs années, contribuaient à redonner au moulin son activité, et les échos de la vallée, un instant silencieux, répétaient de nouveau le chant des Compagnons, accompagné par le son sourd et précipité des maillets déchaînés.

Les Propriétaires successifs
du moulin à papier de Montcodiol-Saintignac
et de la Papeterie du Crouzet

1382 : L'Abbaye de la Séauve-Bénite, paroisse de Saint-Didier-en-Velay : une scie et un moulin à blé (Terrier Bessonis). — 1652 : Antoine de Cusson, sieur de Saintignac, et son moulin à papier de Montcodiol. — 1654 : Hugues de Cusson-Saintignac. — 1715 : Marie de Cusson et sa sœur la baronne d'Apchon-Vaumières. — 1735 : Joseph de Veron, sieur de la Combe. — 1750 : Marcellin de Veron de la Combe. — 1789 : Jacques de Veron et ses frères et sœurs. — 1813 : Thomas de Veron et son frère du Poyet. — 1843 : Théodore et Norbert de Veron de la Combe. — 1880 : Théodore de Veron de la Combe. — 1920 : La Société de Veron de la Combe et Cie.





La Papeterie du Crouzet

autrefois

Moulins à Papier de Montcodiol-Saintignac,

Au début du XVII^{me} siècle, sur la rive gauche de La Cemène, en face du hameau du Crouzet, sur la paroisse de Saint-Didier-en-Velay, existaient « un moulin à bled et une seyte » (2) alimentés par une prise d'eau et un bief qu'une reconnaissance de l'année 1325 qualifie de « si anciens qu'on ne saurait limiter le temps de leur établissement ».

C'était le moulin et la scie de Montcodiol, dépendant de la terre de ce nom, propriété successive de plusieurs familles.

Par alliance du 30 novembre 1614, ces biens furent apportés par Antoinette de Coppier, fille unique et héritière d'Antoine de Coppier, Sieur de Montcodiol, à son mari, Claude de Cusson, fils de Christophe de Cusson, Sieur de Saintignac, et d'Antoinette Pastel, de Monistrol.

D'après une notice rédigée en 1812 pour répondre à une enquête du gouvernement, ce serait vers 1625 que la « scie de Montcodiol » aurait été transformée en moulin à papier, le moulin à blé contigu ayant con-

(1) Toutes les citations concernant « La Papeterie du Crouzet » proviennent soit des archives familiales de l'auteur, soit des archives de la Papeterie (souvent la distinction entre ces deux sources est très difficile à faire, car la plupart des actes se rapportent aux deux à la fois.)

(2) Seyte signifie « scierie ». De nos jours, en patois régional, on appelle une scierie une « seyto » (prononcer saïto, première syllabe accentuée) : la seyto de Pount-Salomon, la scierie de Pont-Salomon.

tinué de subsister jusqu'au XIX^{me} siècle. Il ne faut là qu'une indication approximative, sans base certaine, les archives publiques et particulières ne remontant pas au-delà du XVII^{me} siècle.

On ignore quel fut l'artisan de cette transformation mais il ne saurait y avoir de doute qu'il vint d'Auvergne, comme tend à le prouver la suite des événements.

La Papeterie du Crouzet, et, après elle, celles d'Annonay et tous les moulins à papier pour la plupart aujourd'hui disparus, qui fonctionnèrent nombreux à partir du XVIII^{me} siècle, aux environs de Saint-Didier et de Saint-Etienne, dérivent de la même source ; Palhion, Artaud, Sauvade, Montgolfier, Joubert, Aus-sedat, Johannot, Nurrissou, Vissériac, Duranton, Grivel, Pejon... maîtres et compagnons papetiers vont et se remplacent, d'Ambert à Saint-Didier, le lien s'étend sans se rompre, papetiers du Velay, du Forez et du Haut-Vivaraïs restent étroitement apparentés à leurs aînés d'Ambert.

Un contrat de louage du 10 août 1652, nous révèle l'origine des maîtres papetiers établis au moulin à papier de Montcodiol ; il fait suite à un autre louage conclu entre les mêmes parties.

Il montre enfin les différentes servitudes qui liaient, à cette époque et d'une façon courante, le propriétaire du moulin à papier et les maîtres papetiers locataires.

Nous y voyons en effet que :

« ... Le 10 août 1652... Noble Anthoine de Cusson, Sieur de Saintignac, loue à Pierre et Anthoine Palhion frères, et à Marie Ganyaire, veuve de Guillaume du Champ, et Anthoinette du Champ, du lieu du Champ, paroisse d'Ambert, pays d'Auvergne, les moulins à papier qu'il a audit lieu de Crozet, paroisse de Saint-Didier, pour le temps de trois années commençant le 15 octobre prochain et ensemble le pré qui est au derrière et au dessous de la papeterie et autrement, comme ledit Pierre Palhion en a ci-devant joui et ce moyennant la somme de 300 livres tournois pour chaque année et 40 livres d'étrennes pour lesdites trois années... payables audit Sieur de Saintignac avec deux rames de papier chaque année... »



Cliché LVC
Les ruines du Moulin à Papier du Cotatay (1942)



Cliché LVC
Le Moulin à papier de Cornet

« ... *Lesdits Palhion, Ganyaire et du Champ seront tenus de laisser en sortant le join que se reculira au pré, ainsi que s'était ledit sieur Pierre Palhion chargé par le précédent louage à lui passé par ledit Sieur de Saintignac, tiendront lesdits molins en bon estal, fors et excepté des grosses réparations auxquelles sera tenu ledit Sieur de Saintignac, ainsi que les cordages et l'encluse... lesdits Palhion, Ganyaire et du Champ seront tenus de les laisser en la forme qu'ils les ont trouvés, et aussi faire recouvrir lesdits molins et uzer en tout comme ledit Sieur Palhion a ci-devant fait... lesdits Palhion, Ganyaire et du Champ reconnaissent en outre devoir audit Sieur de Saintignac la somme de 300 livres tournois qu'il leur a prêtée et ont employée à achempter de marchandises pour travailler audits molins et qu'ils ont promis de payer d'aujourd'hui en deux ans... »*

Le 30 décembre 1654, Hugues de Cusson renouvelle aux mêmes Pierre et Anthoine Palhion, pour une période de cinq années, la location des moulins à papier, moyennant 300 livres pour chaque année, et étrenne sur le tout de 66 livres 13 sols 4 deniers et deux rames de papier chaque année. Les locataires reconnaissent en outre devoir à titre de prêt pour achat de marchandise, la somme de 700 livres.

Ce prêt fut remboursé par Pierre Palhion en 1669 ainsi que l'atteste le reçu joint au précédent contrat, reçu ainsi rédigé : « ... *ley resie de Metre Pierre Palion mon papetier set san livres contenu dans la presente assance-faict le 26 mars 1669. Saintiniac.* »

Il semble que dès 1668, Pierre Palhion reste seul locataire de la papeterie. Le 24 octobre 1673, il loue au Sieur de Saintignac ses moulins à papier. Ce nouveau bail est de six ans à partir du 15 juillet 1674. Le prix annuel, qui avait dû être augmenté, est réduit à 330 livres par an, plus 13 livres d'étrenne et deux rames de papier chaque année. Le contrat porte aussi quittance de la somme de 1.000 livres à laquelle se

monte, en principal et intérêts, ce qui reste dû sur les prix d'assance (3) des années précédentes.

A la mort d'Hugues de Cusson, et de Suzanne de Rochefort, son épouse, ce sont les deux plus jeunes filles, Agnès, épouse d'André Dominique d'Apchon, baron de Vaumières, et Marie, restée célibataire, qui héritent des moulins à papier.

Pierre Palthion (1625-1691), de son mariage avec Marguerite Marcheval, avait eu treize enfants qui s'allient à des familles de Saint-Didier-en-Velay.

Deux frères de Pierre Palthion, Antoine (1628-?) et Claude (1630-1712) étaient aussi fabricants de papier. Le premier, Antoine, d'abord avec Pierre au moulin de Montcodiol, puis à Longechaud, après avoir épousé vers 1671 Claudia Duranton ; le second, Claude, époux de Claudine Duranton, l'un et l'autre décédés à Rochetaillée, laissant deux fils Jean et Claude, tous les deux marchands papetiers à Rochetaillée, près de Saint-Etienne.

C'est un des plus jeunes fils de Pierre Palthion, et de Marguerite Marcheval, nommé Pierre comme son père, qui lui succède au Crouzet. En 1715, il tente d'acquérir des demoiselles de Cusson leurs moulins à papier. Un contrat de vente à ce sujet a été retrouvé, mais non daté et sans signatures, il y est dit que :

« ... Dame
Agnès de Cusson de Saintignac et Demoiselle Marie

(3) Même origine que « cens », « assence ». Au Moyen Age, un seigneur qui avait besoin d'argent ou qui ne pouvait exploiter lui-même une partie de ses biens ou de son sol, assançait ce sol, c'est-à-dire qu'il le vendait à un tiers, en se réservant certains droits (cens ou servis) annuels et perpétuels ; l'acquéreur prend la terre qu'il paie comptant, mais qui reste en quelque sorte grevée d'une hypothèque dont le remboursement n'est en principe jamais demandé. Mais il arrive (et c'est probablement le cas pour Palthion) qu'un propriétaire gêné et besogneux demande à son voisin plus riche, l'avance d'une somme d'argent qui lui est nécessaire, cette somme il l'obtient facilement et il n'aura jamais à la rendre ; il lui suffit de faire entrer sa terre, ou son bien, dont il garde la propriété et l'entière jouissance, dans la « directe » du seigneur prêteur auquel il devra seulement désormais « un sens annuel ».

de Cusson ont vendu, et vendent à Sieur Pierre Palthion... les anciens bâtiments desdits moulins lèz ledit Crouzet et le droit qu'elles peuvent avoir sur le nouveau bâtiment de ladite papeterie... avec tous ses meubles fixes ou non sans aucune réserve, plus le jardin, avec le droit pour le Sieur Palthion de prélever dans le pré des Dames venderesses les moites nécessaires à la réparation du béal, et de couper le long dudit béal les branches des arbres pour pouvoir rompre les glaces durant l'hiver... pour le prix de 7.000 livres et 200 livres d'étrennes, les 200 livres payées de suite, dont quittance et les 7.000 livres par paiement annuel avec intérêt au sol la livre... »

Ce projet ne fut pas réalisé, et un nouveau bail intervint le 30 janvier 1716 entre Pierre Palthion et Madame de Cusson.

En 1723, deux incendies successifs détruisent presque totalement les moulins à papiers ; les dégâts sont élevés : 24.000 livres, la plus grande partie des biens de Pierre Palthion est perdue, il devient incapable de faire face à ses engagements.

Aussi le 2 mars 1724, Dame Agnès de Cusson « pour donner preuves convaincantes de la part qu'elle prend aux pertes très considérables que le Sieur Palthion a faites, et pour lui aider et faciliter le rétablissement des moulins à papeterie... » consent un nouveau bail de quinze années à partir du 15 juillet, au prix de 300 livres par an, avec une certaine réduction pour réparations à faire aux moulins. — Gidrol, notaire.

Mais l'exécution de ce contrat donne lieu à des difficultés si l'on en croit un exploit de commandement à vider les appartements et bâtiments de la Papeterie signifié par Mademoiselle de Cusson à Pierre Palthion le 9 avril 1727.

Pierre Palthion reste cependant à la papeterie ; un nouvel acte du 7 novembre 1729, le montre condamné à verser 1.548 livres 17 sols 6 deniers à la Mademoiselle de Cusson. Pour se libérer, Pierre Palthion crée et assigne à ladite Demoiselle de Cusson, une rente annuelle de 77 livres 8 sols. Dans cet acte, passé le 7 novembre 1729, Mademoiselle de Cusson est représentée par Monsieur Joseph de Veron, Sieur de La Combe, lieutenant général civil et criminel au Bailliage de Saint-Ferréol-en-Forez, son neveu et son héritier.

Le 31 octobre 1735, Joseph de Veron de La Combe loue à son tour à Marcellin Palthion « garçon-papetier, fils émancipé de Sieur Pierre Palthion son père » les moulins à papiers pour une période de six années au prix annuel de 380 livres et deux rames de papier à écrire, et 24 livres d'étrenne pour les six années. Marcellin Palthion doit fournir les bois nécessaires aux réparations des bâtiments, avec tous les cordages pour tendre le papier, et à la fin des six années, sera tenu de blanchir à ses frais ledit moulin, mais ne sera pas tenu de faire à neuf les murs qui pourraient tomber en ruines... — Aulauhier, notaire.

Pierre Palthion reste toujours mauvais payeur, aussi le 11 février 1736 son propriétaire lui fait-il adresser par huissier un commandement d'avoir à payer la somme de « 2.800 livres, montant de huit années de location échues le 15 juillet 1735, plus une somme de 83 livres 6 sols 9 deniers pour la période allant de l'expiration dudit bail à la date où il a quitté la Papeterie... »

Au départ de Pierre Palthion, le 10 mars 1736, un état des meubles est dressé et comprend :

« ... Premièrement une grande chodière pour cuire la colle, deux presses à la cuve, une autre presse à la chodière, autres deux presses au « Lichoir », les tables pour apprêter le papier, les macalons pour délier la pâte, tous les moulins réparés, deux bachas de pierre y en ayant un au grand moulin et l'autre

devant la porte de la maison, trois grands garnis de cordage en trois courts avec les bancs et selles pour étendre le papier, la cuve que les compagnons travaillaient, le bacha en bois pour arroger le pourrissoir, un autre bacha de bois au petit moulin, le décompadour pour découper la pâte... Il y a un creux de pile au grand moulin qui ne vaut rien ; il y a sept maillets au grand moulin qui ne valent rien, plus trois queues de maillets au même qui ne valent rien ; il y a trois dentillons dans le même moulin pourris en bas... le plancher en fort mauvais état... Au petit moulin, il y a trois maillets qui ne valent plus rien, plus une queue qui ne vaut rien... il y a deux fausses platines... » (4).

Cet inventaire est caractéristique de l'état de délabrement des moulins qui fut la conséquence de l'exploitation de Pierre Palthion ; incapable de surmonter les difficultés qu'il avait rencontrées, mal préparé aussi à assumer le rôle souvent ingrat et les responsabilités de maître papetier, sa situation paraîtrait précaire si l'on ne savait qu'il possède divers immeubles à Saint-Didier et une papeterie à deux moulins dans la paroisse de La Fouillouse, à la Marandière, près de Ratarieu.

Cette papeterie de la Marandière, il n'est même pas tenté de l'exploiter et de s'y retrouver bien chez lui ; las des soucis de la fabrication du papier, il cesse toute activité professionnelle et la cède en location le 2 décembre 1737 à son cousin Pierre Palthion, marchand fabricant à Rochetaillée.

De son mariage avec Louise Feynas, Pierre

(4) Ainsi qu'il ressort du texte, ces termes sont ceux mêmes d'un acte de l'époque.

Lichoir : C'est le « lissoir », l'endroit où l'on lisse les feuilles, mais le mot a été écrit comme on le prononçait.

Macalons : vreisemblément les auges en pierre ou en bois où l'on plaçait les chiffons pour les défibrer ou peut-être les faire tremper avant le défibrage.

Palhion avait eu une douzaine d'enfants, notamment une fille, Marie-Thérèse, mariée à son cousin Antoine Palhion, fabricant de papier à Rochetaillée, et un fils, Marcellin (1705-1758) qui épouse vers 1735, Marie Sauvade, d'une ancienne famille de papetiers, qui ferait remonter à un ancêtre, Antoine Sauvade, la fondation, au retour des Croisades, de ses moulins à papier d'Escalion et de la Dame, sur le ruisseau de Valeyre, près d'Ambert.

Successeur de son père, Marcellin Palhion ne semble pas très attaché aux moulins du Crouzet ; peut-être, comme ses parents de Rochetaillée, a-t-il l'ambition d'acquérir une papeterie qu'il puisse aménager et développer à sa guise ; celle du Crouzet, dont le projet d'achat a échoué en 1715, n'est pas à vendre, il cherche ailleurs. L'occasion souhaitée se présente bientôt ; sa sœur Marie-Thérèse devient veuve et héritière de son mari pour la moitié de la propriété, et pour l'autre moitié de la jouissance, de sa propriété de Rochetaillée. Marcellin Palhion la désintéresse aussitôt, acquiert ses droits et s'installe en cette nouvelle fabrique où ses fils et petits-fils lui succéderont ; il aura été le dernier Palhion maître papetier au Crouzet.



Après les Palhion, viennent les Artaud.

Le 7 décembre 1750, Joseph de Veron loue ses moulins à papier du Crouzet à Pierre Artaud « marchand fabricant de papier, demeurant en la papeterie de Chateaugay, paroisse d'Ambert en Auvergne » pour 300 livres pour les trois premières années et 335 livres pour les six dernières années, avec deux rames de papier « propre à écrire ». D'autre part « sera tenu ledit Sieur Artaud de faire les réparations convenables pour l'entretien de la fabrique, de fournir les bois et fers nécessaires comme aussi les cordages pour étendre le papier, de tenir lesdits bâtiments recouverts et de laisser en partant ladite papeterie en bon état

et quatre rangées de cordages... le tout à ses frais, sans aucune diminution du prix du présent bail et parce que ledit sieur Artaud percevra le foin et refoin de l'année prochaine, a été convenu qu'il laisserait le foin et refoin de la dernière année audit bailleur... »

Pierre Artaud est le beau-frère de son prédécesseur ayant épousé Jeanne Sauvade, sœur de Marie Sauvade. De son mariage il a sept enfants.

Il renouvelle son bail le 15 avril 1761 à Jean Marcellin de Veron, pour une durée de six ans au prix de 345 livres et deux rames de papier.

Pierre Artaud, fils du précédent, succède à son père : en 1768, il afferme les moulins pour une durée de 6 années au prix de 380 livres, augmenté d'une majoration annuelle de 150 livres, pour le cas où serait obtenue du Conseil d'Etat du Roy la franchise des douanes pour les papiers expédiés à Lyon « ainsi que Messieurs les Fabricants de papier de la Ville d'Annonay l'ont obtenue le 24 février 1747 ». Cette franchise est accordée le 9 mars 1769.

Pierre Artaud a bientôt des difficultés avec son propriétaire, comme en témoigne la requête devant la Cour Ordinaire de La Séauve, faite contre lui, le 5 septembre 1770 pour :

« ... avoir suspendu le fonctionnement de la papeterie, ne pas tenir ses engagements en n'entretenant pas les bâtiments et édifices. Il paie mal et refuse de tenir compte de l'arrêt du Conseil du Roy du 9 mai 1769 facilitant la sortie de ses papiers et entraînant une augmentation du bail de 150 livres. ».

Il se retire vers 1774. Il était l'oncle de Grivel, papetier à Tence (Haute-Loire) dont le grand-père était lui-même papetier à Saint-Marcellin-en-Forez.

C'est vers cette époque qu'il faut placer le passage à la papeterie du Crouzet d'un compagnon papetier nommé Johannot, originaire d'Annonay.

Il s'agit probablement de Jean-Baptiste Johannot qui, plus tard, exerça sa profession à Saint-Etienne, au quartier de Chavanelle, devint maire de cette ville sous la Terreur et périt en 1796 ; sa fille aînée fut mère de Maximilien Littré, membre de l'Académie Française.

..

Le 7 août 1774, Messire Marcellin de Veron, seigneur de La Combe, afferme sa papeterie pour une durée de neuf ans, à Pierre Thollet, au prix de 550 livres, une rame de papier cloche et une rame de papier à lettre. Une majoration de 200 livres est encore prévue dans le cas où la franchise des douanes pour Lyon serait rétablie.

En 1784, P. Thollet renouvelle son bail au prix de 575 livres, mais deux ans plus tard, en 1786, il se retire et va fonder une papeterie au Pont-Salomon, à quelques kilomètres en aval de la papeterie du Crouzet, sur les bords de la Cèrène.

Son fils Martin, puis son petit-fils Pierre lui succédèrent à cette nouvelle papeterie, mais avant de vendre son usine à la Compagnie des Faulx (à laquelle ont succédé actuellement les Etablissements Dorian Holtzer) Pierre Thollet la loue à son frère François, fabricant de papier à Cotatay (Loire). Au bout de trois ou quatre ans, François Thollet la quitta pour aller à son tour créer à Cornet, en amont de Pont-Salomon et à 800 mètres en aval de la papeterie du Crouzet, des moulins à papier qui fonctionnèrent une dizaine d'années.

C'est Sébastien Thollet, dit « Thollet-Gobert », fils aîné de Pierre, et frère de Martin, qui le remplace au Crouzet. Le prix de son bail atteint 650 livres, deux rames de papier cloche et une rame de papier à lettre par an. Il continua l'exploitation jusqu'au 20 ventôse an VI (1^{er} mars 1798) date où il quitte le Crouzet et

installe à son tour, au Foulétier, près de Pont-Salomon, de nouveaux moulins à papier.

Par leurs créations successives, les Thollet montrent qu'ils ne sont pas seulement des artisans actifs, mais des bâtisseurs entreprenants. Arrivés trop tard pour assurer la prospérité de leurs moulins condamnés à l'arrêt par les progrès du machinisme, ils restent dans leur profession en participant, un siècle plus tard, à l'installation ou à l'exploitation d'usines de papeterie à Aurec (Haute-Loire), l'Etrat et Montverdu (Loire).

..

A cette époque a lieu un fait nouveau qui aura une importance décisive sur l'avenir et le développement de la papeterie du Crouzet. Renonçant à l'affermier, ses propriétaires se décidèrent à en assurer directement l'exploitation.

Ainsi de 1798 à nos jours, sauf une courte période de location (1833-1841), les Veron de la Combe ne cessent de l'administrer eux-mêmes. Ils n'hésitent pas, dès le début du siècle, à consentir les dépenses nécessaires pour instaurer les méthodes mécaniques qui la maintiennent en état constant de prospérité, alors que les moulins à papier voisins de Cornet, de Pont-Salomon, du Foulétier, de Chabanne, disparaissent peu à peu.

Ce fait nouveau n'est d'ailleurs que la conséquence de la période troublée que chacun vient de vivre. Restée veuve à la veille de la Révolution avec une nombreuse famille — elle avait eu seize enfants, — Mme de Veron de la Combe a éprouvé bientôt de graves ennuis. Ses fils aînés, engagés à l'armée des Alpes, se trouvent à l'abri des vexations, mais un autre, jeune prémontré du diocèse de Troyes, chassé de son abbaye, a dû rejoindre le foyer familial ; soupçonné d'incivisme, poursuivi, menacé d'arrestation, il dut fuir, tandis que sa mère est incarcérée.

Baptisé à Saint-Didier le 10 août 1766, il entre en religion en 1788 à l'abbaye de Notre-Dame de Beaulieu, diocèse de Troyes, dans l'ordre des Prémontrés. Il est ordonné prêtre le 18 juillet 1790 à Sens par Mgr Loménie de Brienne. Un décret de la Convention Nationale ayant fermé les couvents, le 6 avril 1791, il obtient des autorités de Bar-sur-Aube un laissez-passer et vient se réfugier à Saint-Didier.

Né bibliophile, à la veille de la Révolution, l'abbé du Poyet avait monté une bibliothèque assez importante pour l'époque : 420 à 430 volumes et avait fait exécuter à son nom un « Ex Libris ».

Aimant les beaux livres, intelligents, actifs, à l'esprit ouvert, Pierre-Marie Laurent et son frère Thomas s'intéressent vite à cette profession qui leur était jusque là peu connue. Leur séjour forcé à la papeterie sera fécond et orientera bientôt leur existence.

Mais du Poyet, pourchassé, se réfugie auprès de son oncle Barjon de Rouville, directeur à Saint-Julien-Molin-Molette, des mines de plomb de M. de Blumenstein, qui le fait admettre, ainsi que son propre fils Hippolyte dans le personnel des papeteries voisines de MM. de Montgolfier.

Hippolyte Barjon le premier persévère dans cette voie : il entre à la papeterie que M. de Blumenstein possède sur la Gère à Pont-Evêque, il en prend la direction en 1805, l'achète ensuite ; son fils François épousera en 1833 la fille de M. Dausson, fabricant de papier à Moirans, à qui il succédera ; ce sera l'origine de la Société Anonyme des Papeteries Barjon.

Quant à l'abbé du Poyet, pendant son absence de Saint-Didier, il est porté sur la liste des Emigrés, n'ayant pas répondu aux convocations envoyées, et sa mère, en représailles, est alors incarcérée dans les prisons de Montfranc (nom révolutionnaire de Saint-Didier-en-Velay), le conseil général de cette commune « ayant certifié que le ci-devant religieux Veron n'avait pas paru dans la commune depuis huit mois ». Du Poyet adressa une protestation appuyée de plusieurs

certificats : « *Certificat de résidence donné au citoyen Pierre Marie Laurent Veron, ci-devant prémontré, par la municipalité de Saint-Julien Molin Molette (bourgade située au Nord de Vidalon) de Vendémiaire An II au 26 brumaire An III* ». « *Certificat de la municipalité de Davézieux attestant son civisme et son séjour dans l'appartement du citoyen Hippolyte Barjon, ouvrier papetier de la manufacture de Vidalon, le 24 frimaire An III.* »

Sur le vu de ces certificats, du Poyet est rayé de la liste des Emigrés ainsi que l'atteste le certificat du 25 nivôse An III et, le 29 nivôse suivant, la municipalité de Montfranc lui octroyait un certificat de civisme.

Quoiqu'il en soit, rentré à Saint-Didier, il ne peut songer à regagner son abbaye détruite ; il reste auprès de sa mère libérée, et, lorsque des difficultés s'élèvent avec le locataire de sa papeterie, lui suggère que, fort de son expérience, il pourrait bien aider son frère cadet Thomas à le remplacer et à se faire une situation.

L'idée paraît nouvelle, mais elle fait son chemin. Au départ de Sébastien Thollet, les deux frères se mettent résolument à l'œuvre, faisant réparer, moderniser leur installation pour l'adapter au progrès technique.

Le 7 Floréal An V (27 avril 1797), sollicité de reprendre la vie monastique par Mgr l'Evêque de Saint-Flour, il lui demande le 20 décembre suivant, d'en être dispensé et de rester à Saint-Didier. « *J'ai été religieux chanoine régulier prémontré profès de l'Abbaye de Notre-Dame de Beaulieu, diocèse de Troyes... je vous prie instamment de m'en dispenser... de plus nous avons avec un de mes frères créé un commerce et faisons valoir une fabrique de papier. Je lui suis nécessaire et ai contracté des engagements auxquels je ne manquerai pas...* »

Le 22 nivôse An XI (12 janvier 1803), on lui accorde l'autorisation demandée.

Libéré de ce souci, le 20 mars 1803, il décide alors de s'associer effectivement avec son frère Thomas et,

le 14 avril de la même année, les deux frères fondent la société « Veron Frères » ainsi que nous l'expose l'acte suivant :

« Les soussignés Pierre Marie Laurent et Jean Thomas Veron, frères, demeurant chez la dame Veuve Veron leur mère, ont contracté entre eux le présent acte de Société pour la fabrication de toutes sortes de papiers et cartons et la vente dans la Manufacture ci-après mentionnée et sous les clauses et conditions suivantes... »

Suivent les clauses dont les principales sont : la Société est formée pour une durée de neuf années du « 24 Germinal An XI (ou 14 avril 1803) au 24 Germinal An XX (ou 14 avril 1812) » et pourra être prorogée (elle le fut effectivement jusqu'au 22 octobre 1819) ; — droits égaux pour les associés dans les profits et pertes dans la fabrication « comme dans la liquidation du commerce de fabrication du papier de la Dame leur Mère à laquelle ils succèdent » (5) ; ils s'engagent à vivre à la fabrique et dressent un inventaire.

Cependant leur frère aîné Jacques Marie Marcellin, appelé à d'autres fonctions et que le métier de papetier semble peu intéresser, décide d'abandonner à ses frères sa part de propriété sur la papeterie du Crouzet.

Le 6 décembre 1813 a lieu le partage entre les frères Jacques, Laurent et Thomas de Veron, donnant la Papeterie à Laurent et Thomas, dont l'acte fut enregistré à Saint-Didier le 8 septembre 1824.

« Entre les soussignés,

« Monsieur Jacques Marie Marcellin Veron, licencié en droit et ancien président du Tribunal de Commerce de Saint-Etienne, département de la Loire, y habitant, fils et héritier universel de défunt M. Jean Marcellin Veron, avocat en Parlement et Juge en la

(5) Cette clause nous permet de supposer qu'après le départ de Sébastien Thollet en 1797, ce fut Jean-Marcellin Veron lui-même, puis sa veuve, assistée de ses fils qui gèrent la papeterie du Crouzet jusqu'en 1803, date de la formation de la Société « Veron Frères ».

ci-devant juridiction de Saint-Didier, à la forme tant du testament dudit feu M. Veron père, reçu par feu Maître Guignonnet, notaire à Saint-Didier et avocat, le vingt six juillet mil sept cent soixante treize, que de l'acte d'élection d'héritier du vingt deux avril mil sept cent quatre vingt quatre, reçu Maître Signaire, notaire audit Saint-Didier, d'une part.

« Et Messieurs Pierre Marie Laurent Veron et Jean Thomas Veron, propriétaires habitant au lieu du Crouzet, commune de Saint-Didier-la-Séauve, enfants et colégitimaires dudit défunt M. Jean Marcellin Veron et encore cohéritiers de droits de défunts M. Léon, demoiselles Marie Adélaïde et Antoinette Julie Veron, leur frère et leurs sœurs décédés ab intestat, d'autre part.

« Les conventions suivantes ont été réciproquement arrêtées, savoir :

« Que dans le courant du mois d'avril mil huit cent trois..., il échut auxdits sieurs Pierre Marie Laurent et Jean Thomas Veron pour leur lot... lequel lot se compose des objets suivants :

« 1° de la fabrique de papier sise au lieu dit du Crouzet, avec l'écluse, prise et cours d'eau, plus le jardin et le pré attenant... le tout ayant été tenu précédemment par les anciens fermiers et notamment par les Sieurs Thollet père et fils...

« 2° Et finalement une petite terre d'environ vingt ares représentant deux métanchées (6) confinée à l'Est par le chemin tendant de la fabrique à Montcodiol et de l'Ouest par le bois de hêtres appartenant audit Sieur Jacques Marie Marcellin Veron...

« Lequel partage les parties approuvent, ratifient et confirment...

« Et attendu qu'à la susdite époque du mois d'avril mil huit cent trois, la susdite fabrique était presque entièrement délabrée par sa vétusté et que par son état de détérioration elle était susceptible de grandes réparations afin d'être utilisée, ledit sieur Veron aîné reconnaît et déclare que toutes les réparations ont été

(6) La métanchée ou métairie vaut 1.000 mètres carrés. Il y a donc 10 métanchées à l'hectare.

entièrement dirigées par et aux frais des Sieurs Pierre Marie Laurent et Jean Thomas Veron, ses frères... »

Ainsi qu'il ressort de ce dernier acte, la papeterie du Crouzet avait été laissée dans un grand état de délabrement par Sébastien Thollet avant son départ et Laurent et Thomas de Veron durent entièrement la remettre en état.

L'affaire mise en bonne voie, du Poyet laisse son frère poursuivre seul l'entreprise si bien commencée. En 1820, il reprend la vie ecclésiastique et le 11 mai 1825 devient Econome des Hospices de Saint-Etienne. Mais Thomas est un esprit cultivé, un lettré, un peu artiste, plus sensible aux émotions que procurent les belles choses qu'aux préoccupations matérielles d'une profession. Resté seul, il se détache peu à peu de son industrie et finit par la céder à bail à MM. Epiphane Tournon et Paul Delaville (1833-1841), puis à M. Thollet (1841-1842).

Dès 1814, des piles à cylindre à la hollandaise ont supplanté les anciennes piles à maillets, mais les cuves restent en fonctionnement jusqu'en 1844.

A cette époque fut installée une première machine à forme ronde, suivie bientôt d'une seconde machine, à forme ronde elle aussi, qui permirent de porter la fabrication journalière à 1.800 kilos.

Dans les années qui suivirent, l'emploi du carton se développa considérablement dans les régions stéphanoise et lyonnaise et notamment celui du carton pour métiers à tisser Jacquard. Pour y subvenir, la machine de 1848 fut transformée en 1874 en machine à table plate à double toile métallique pour la fabrication des cartons.

Une troisième machine à carton, à table plate et double toile fut montée en 1879, qui permit à la production de l'usine d'atteindre 6.000 kilos par jour.

La première machine à forme ronde, datant de 1844, cessa de fonctionner en 1914 et fut démontée en 1922.

A Thomas de Veron (1803-1833) d'abord associé avec son frère Laurent de Veron du Poyet, succédèrent ses deux fils : d'abord Théodore le 1^{er} septembre

1842, puis Théodore et Norbert (1843-1865), enfin Norbert seul (1865-1879).

Théodore de Veron de La Combe (1880-1920), fils de ce dernier, le remplace et donne un nouveau développement et une grande activité à la papeterie du Crouzet, qui passe ensuite aux mains de ses enfants Norbert et Auguste, réunis sous la forme actuelle de la « Société des Cartonneries de Veron de La Combe et C^o ».

Le 1^{er} juin 1925, lundi de Pentecôte, la Papeterie de Saintignac-les-Crouzet fêta le Tricentenaire de sa fondation. A cette occasion une Croix de granit fut érigée et bénie à l'entrée de l'usine ; une fête et un banquet y réunirent d'une façon toute familiale les ouvriers et leurs familles ainsi que les représentants des diverses régions de France.

..

A la papeterie du Crouzet, il y eut presque toujours deux moulins, dont l'un servait plus spécialement à la fabrication du papier à écrire et l'autre à celle du papier d'impression.

Le 10 mars 1706, un inventaire fut dressé de tous les meubles laissés dans la papeterie par Pierre Palhon, mais les moulins et artifices qui appartenaient au propriétaire n'y figurent point.

En 1728, à la demande de l'Intendant du Languedoc, le Sieur Sumil, son délégué au Puy, dresse un état des Papeteries existant dans ledit diocèse. Une lettre qui accompagne cet état indique qu'il n'existe alors dans le diocèse du Puy qu'une seule papeterie, celle « établie au lieu du Crouzet, dans la paroisse de Saint-Didier-Nérestan, affermée par le sieur Palhon ; on y fabrique de deux sortes de papier : il y en a une pour écrire à la main, dont la feuille pliée à dix pouces trois lignes de long, et sept pouces de largeur, la rame pèse environ huit livres à raison de quatorze onces à la livre ; — l'autre pour l'imprimerie, elle a quinze pouces en long la feuille pliée, et neuf pouces neuf lignes de largeur sans être rognée ; on fait ici une feuille de chaque espèce. Ce papier se débite en

Auvergne. Il n'y a aucune police établie, ni gardes jurés visiteurs. »

En 1738, une nouvelle enquête administrative est ordonnée par M. de Bernage. Elle révèle cette fois que deux papeteries existent alors dans le diocèse, la première près de La Séauve — celle du Crouzet, et la seconde, « près de Tenca, au village d'Utac, appartenant au sieur Boyer Chambonnet ».

Au Crouzet, en 1745, il y a deux moulins, de dix piles chacun. Les papiers que Marcellin Palthion y fabrique sont de deux qualités dites « fin moyen bulle » et « petit moyen bulle » ; ces papiers « s'envoient presque tous à Thiers, en Auvergne, d'où on les fait passer à Orléans ».

Un autre état des moulins à papier existant dans le Languedoc indique qu'au village de Crozet, à une demie lieue de Saint-Didier-en-Velay, le sieur Pierre Artaud est locataire de deux moulins à papier ; chaque moulin comporte deux cuves et chaque cuve peut produire annuellement deux mille rames de papier dénommé couronne, batard... « Les papiers reçoivent les premiers apprêts dans la fabrique, les marchands qui les achètent leur donnent la dernière préparation... Cette fabrique serait très à portée de verser les papiers dans le Lyonnais, mais pour éviter de payer la douane, elle les envoie dans le pays des cinq grosses fermes » (7).

L'importance de la papeterie du Crouzet ne subit guère de modifications au cours du XVIII^{me} siècle, car en 1774, le matériel se compose toujours de deux moulins de douze maillets, dont dix ferrés, avec cuves, presses, étendoirs, etc... A partir du XIX^{me} siècle seulement, l'orientation des fabrications se précise et les changements se précipitent.

En 1810, la fabrique n'a que « six ouvrières et cinq ouvriers, qui sont payés 2 fr. 25 par jour, plus un apprenti et un menuisier charpentier pour l'entretien

(7) Peut-être est-ce l'Auvergne ? On peut émettre cette hypothèse étant donné que le rapport de 1728 du sieur Sunil à M. l'Intendant du Languedoc spécifie que le papier de la Papeterie de Saintignac est expédié en Auvergne.



La Papeterie du Crouzet (1925)

Cliché CAF

des artifices ; un formaire séjourne plusieurs mois par an pour la confection et la réparation des formes ». Les deux moulins sont à six piles à trois maillets, les deux cuves fournissent du papier blanc et la consommation annuelle de chiffons est de vingt à vingt-cinq mille kilos. La même année est installé un cylindre à la hollandaise composé de deux piles, une défileuse et une raffineuse.

En 1816, la Papeterie occupe quatorze ouvriers et seize ouvrières.

Le cylindre à la hollandaise remplace avantageusement les vieux pilons ; en 1833, les deux moulins n'ont plus que six à sept piles à trois maillets, deux cuves sont toujours consacrées au papier blanc, mais une troisième cuve a été installée pour la fabrication du carton dont l'usage tend à se répandre. Une cuve occupe toujours trois personnes, l'ouvrier papetier et son aide le coucheur (ils gagnent environ quarante sols par jour) et l'apprenti (qui gagne trente sols) ; un homme appelé gouverneur prépare la pâte employée par la cuve et gagne aussi quarante sols environ.

L'ouvrier fait en moyenne 32 porces par jour, atteignant souvent 40 porces. Dans la fabrication des papiers dits « Ecoliers » la porce se subdivise en cinq quais.

Le quai de la Cloche contient 26 feutres, donc 25 feuilles.

Le quai du Batard contient le même nombre de feuilles et est réservé à l'impression.

Le quai du Grand Raisin contient seulement 21 feuilles.

1841 marque la fin de la fabrication à la main avec cinq cuves pour le papier blanc et une cuve pour le carton pour boîtes et le carton jacquard ; ainsi apparaît cette nouvelle spécialité qui, avec le développement du tissage qui en fut la conséquence, devait, durant la dernière moitié du siècle, absorber la plus grande partie de la fabrication de la Papeterie.

C'est en 1842-1844 qu'est installée la première machine en continu ; petite machine à forme ronde avec un cylindre sécheur à vapeur qui ne cessa de

fonctionner qu'à la déclaration de guerre de 1914 pour être démolie peu après ; elle servait uniquement à fabriquer du papier de force moyenne et notamment le papier de collage utilisé par la Papeterie elle-même pour la confection de ses cartons Jacquard.

Les cuves furent définitivement supprimées en 1848 lorsque fut montée une deuxième machine à forme ronde, transformée en 1874 en machine à table plate à double toile dont la production journalière en carton était de douze à quinze cents kilos. En 1879, une seconde machine à table plate semblable à la précédente fut mise en route.

Deux machines plus modernes fonctionnent actuellement.

L'installation des machines à table plate et l'augmentation de l'emploi des cartons pour mécaniques des métiers Jacquard et pour la confection des boîtes destinées à emballer les rubans, amenèrent bientôt une transformation complète dans les fabrications de la Papeterie du Crouzet.

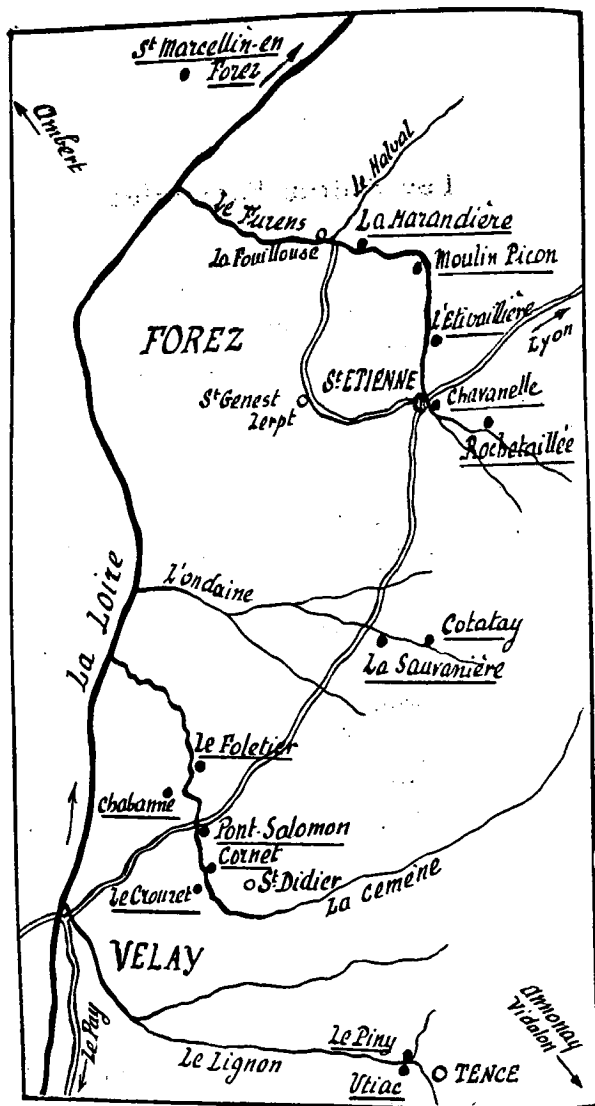
La vente du papier et l'emploi des chiffons cessèrent tandis que vers 1850 débutait l'utilisation, depuis très généralisée, de la paille comme matière première et que la papeterie devenait à proprement parler une « cartonnerie », se spécialisant dans la fabrication des cartons Jacquard et de leurs dérivés pour mécaniques Vincenzi et des cartons gris, paille, simili-cuir, cartons blanchis et collés, employés pour la confection de toutes sortes d'emballages, boîtes et étuis.

Il subsiste encore à la Papeterie du Crouzet une vieille pile en granit qui sert actuellement de lavoir pour le personnel. Les étendoirs et la partie la plus ancienne furent détruits en 1922 lors d'un agrandissement des bâtiments actuels.

∴

Les Autres Papeteries

Chavanelle	37
Cornet	38
Cotatay	39
L'Etivallière	40
L'Etrat ou Moulin Picon	40
Espaly	41
La Maraudière	42
Montverdun	43
Pont Salomon	44
Aurec-sur-Loire	47
Pont-de-Lignon	48
La Sauvanière	48
Rochetaillée-en-Forez	49
Tence (Utiac)	53
Tence (Piny-les-Salettes)	56
Villerest	57
Saint-Marcellin-en-Forez	59
Renaison	59
Roanne	60
Valfuret	60



La Papeterie de Chavanelle à Saint-Etienne-en-Forez

« Chavanelle » englobé dans l'agglomération stéphanoise n'est plus aujourd'hui qu'un quartier de Saint-Etienne et personne ne sait plus où passe le Chavanelet complètement couvert.

Affluent du Furan, ce petit ruisseau desservait autrefois une succession de petits établissements comme il en existe toujours aux abords des grandes villes. Le plan de Saint-Etienne de 1767 ne mentionne aucune papeterie ; un siècle plus tard, il n'en est pas davantage question.

Cette papeterie n'aurait donc eu qu'une existence éphémère : elle serait due à Jean-Baptiste Johannot, originaire du Vivarais, dont la présence à Saint-Etienne est signalée en 1785. Le 20 juin de cette année il signe au baptême, célébré à la Grand'Eglise, de sa fille Sophie. Il est qualifié marchand fabricant de papier, demeurant en cette paroisse ; Chanteloube papetier est témoin au même acte.

« En 1793, Johannot est fabricant de papier, domicilié place Chavanelle, son industrie est de petite importance, il y occupe sa femme, sa fille et quelquefois des ouvriers ». (Cf. J.-B. Galley : *Saint-Etienne pendant la Révolution*, p. 480 à 497).

Johannot devint maire de Saint-Etienne pendant la Terreur et périt le 18 floréal 1796. Il avait épousé Marguerite Guibal et fut le grand-père de Maximilien Littré, l'auteur du Dictionnaire Académique.

La Papeterie de Cornet près Saint-Didier-en-Velay

Quittant la papeterie du Fouletier-d'en-Bas en 1845, François Thollet, fils de Martin Thollet, acheta ce moulin qu'il transforma en moulin à papier.

Placé à quelques 800 mètres en aval de la Papeterie du Crouzet et sur la rive droite de la Cèze, ce moulin à blé appartenant à la famille Louison existait depuis fort longtemps.

Cette papeterie fonctionna pendant une dizaine d'années : elle se composait d'un moulin de six piles à quatre maillets, d'un cylindre à une pile et de deux cuves servant à fabriquer les cartons et à les blanchir.

Restée ensuite inoccupée pendant quelques années, cette usine fut acquise en 1863 par M. Claude Ferréol, fabricant de rubans à Pont-Salomon, qui y installa un tissage de rubans. A partir de 1900, le beau-frère de M. Ferréol, M. Rey la transforma en atelier de décolletage, atelier qui subsista jusqu'à ces dernières années (1939). C'est aujourd'hui une fabrique d'abrasifs agglomérés et de pierres à aiguiser.

Composée d'une maison de maîtres adossée à un bâtiment allongé, cette petite usine a la forme caractéristique des vieux moulins à papier : une grande salle basse, éclairée d'un seul côté par des fenêtres, traversée dans toute sa longueur par l'arbre de transmission qui entraînait les piles, surmontée d'un étage jadis à claire-voie, qui servait d'étendoir pour le séchage des feuilles de papier.

La Papeterie de Cotatay près Le Chambon-Feugerolles

Tout au long du petit ruisseau de Cotatay se succèdent de petits établissements d'ordre presque artisanal : forges d'outils par étirage d'acier au martinet, tissages, etc... La papeterie a cédé la place à l'une quelconque de ces petites usines ; on remarque ses bâtiments en ruine à 50 mètres au pied du grand barrage dont la retenue d'eau alimente la ville du Chambon, au fond de la gorge étroite du ruisseau, sur sa rive droite et en amont du pont sur lequel passe l'ancien chemin n° 33 qui joignait Saint-Romain-lès-Atheux à la Ricamarie.

Dans les ruines, outre des meules à aiguiser les outils, se trouvent deux pierres meulières de 1 m. 80 de diamètre et de 40 cm. d'épaisseur qui sembleraient indiquer soit la présence à la papeterie d'un ancien meuleton à triturer les vieux papiers, soit, plus probablement, la présence simultanée d'un moulin à blé.

Ce fut d'abord à la Sauvanière que Marjevois installa sa fabrique à papier. Son gendre Pierre Péjon la transporta à Cotatay, en amont de la Sauvanière.

Au début du XIX^{me} siècle, M. Dusurjet est papetier à Cotatay ; son mariage avec Mlle Dubreuil, veuve de M. Pailhon l'appelle à Rochetaillée, mais, à la majorité du fils Pailhon, il reprend la direction de sa fabrique de Cotatay.

Jean Pejon, frère de Pierre Pejon, achète la papeterie à M. Dusurjet et la revend ensuite à M. Pourreyon.

En 1841, François Thollet, d'abord papetier à Cotatay, quitte cette fabrique pour affermer au Pont-Salomon la papeterie du Fouletier-d'en-Bas.

La Papeterie de l'Etivallière à Saint-Etienne-en-Forez

Ce moulin à papier était situé sur la rive gauche du Furan, au lieu de l'Etivallière. Il serait représenté par la cartonnerie actuelle, à quelques centaines de mètres en amont du Moulin-Picon ou Papeterie de l'Etrat.

Propriété du baron de Rochetaillée, cette papeterie est louée vers 1860 par la veuve d'Antoine Thollet et son fils, papetier à Beaujeu ; ils la quittent au bout de peu de temps pour s'installer dans la fabrique voisine du Moulin-Picon.

M. Reverchon en reprend plus tard la location ; il a comme successeur la Société Anonyme des Cartonneries de la Loire qui y fabrique actuellement du carton gris.

La Papeterie du Moulin-Picon ou Papeterie de l'Etrat

Cette fabrique aurait été créée vers 1860 ; elle se trouve sur la rive gauche du Furan un peu en amont de la petite bourgade de l'Etrat.

Devenue veuve, Mme Anthoine Thollet, après avoir vendu à la Compagnie des Faulx en 1863 ses moulins du Foulétier-d'en-Bas, au Pont-Salomon, s'associe avec son fils, papetier à Beaujeu et prend en location la papeterie de l'Etivallière, puis celle de l'Etrat.

Les affaires devenant difficiles, ils abandonnent au bout de quelques années.

La papeterie du Moulin-Picon connut depuis cette époque des fortunes diverses ; elle appartient maintenant depuis un quart de siècle à la Société Anonyme Darroman et Cie qui y a installé une grande machine avec laquelle elle produit des cartonnettes à plusieurs jets et bicolores.

La Papeterie d'Espaly-Saint-Marcel près Le Puy-en-Velay

Située sur la rive droite de la Borne, affluent de la Loire, en amont du village d'Espaly-Saint-Marcel, près du Puy-en-Velay.

Fondée autour de 1840, elle était destinée de prime abord à la fabrication de la pâte de paille blanchie. Il existe encore des cuves d'écoulement des pâtes. Son propriétaire s'appelait Besson.

La fabrication de la pâte de paille fut abandonnée vers 1870 ; une machine en continu fut achetée à Laigle (Orne) construite en 1859, et portant le n° 36. Elle est toujours en fonctionnement et fabrique du papier paille et gris.

Après M. Besson, furent successivement propriétaires de cette usine :

— M. Garnier,

— M. Nigro (d'origine italienne), qui fit des essais de fabrication avec des fibres étrangères, mais qui dut abandonner,

— MM. Terle et Perrin, jusqu'en 1932,

— Et depuis, elle est exploitée par MM. X. et M. Terle, qui ont adjoint à la fabrication du papier celle du carton ondulé.

La Papeterie de la Marandière près La Fouillouse

La Papeterie de la Marandière (alias Malandière) se trouvait sur la rive droite du Furan, légèrement en amont du pont de Ratarieux, à peu près au-dessous de la Valencière, dans la paroisse de La Fouillouse.

Au début du XVIII^{me} siècle, elle appartient aux Pailhon du Crouzet.

Lorsque Pierre Pailhon, fils de Pierre et de Louise Feynas épouse en Annonay le 4 novembre 1721, Marie Montgolfier, fille de Raymond (1) et de Marguerite Chesles, il vient de recevoir de son père, par contrat du 21 octobre, donation des meubles et du matériel de sa papeterie de la Marandière avec la jouissance gratuite de ces moulins pour une durée de trois ans.

Il ne semble pas que Pierre Pailhon et Marie Montgolfier se soient fixés longtemps à la Marandière, car quelques années plus tard, le 2 décembre 1737, le même Pierre Pailhon-Feynas cède en location cette fabrique à autre Pierre Pailhon, son cousin, maître papetier à Rochetaillée.

En 1765 et le 11 novembre, c'est Claude Joubert, papetier à la Malandière qui épouse à Tence dame Anne-Marie Favier, de la papeterie d'Utac, puis Catherine Joubert, de la Malandière, qui est marraine le 30 janvier 1770 de Catherine Pailhon, fille de Martin, fabricant de papier à Rochetaillée, et de Jeanne-Marie Peyrot.

Au XIX^{me} siècle, la papeterie de la Marandière appartient à M. Denis ; elle aurait ensuite été exploitée

par J. B. Boudarel, qui la quitte vers 1830 pour aller à Chabannes (Pont-Salomon), puis par Poirier, venu de Beaujeu et d'abord associé avec Berthaud, d'Annonay, puis seul exploitant.

Elle comporte une pile à cylindre, un moulin de cinq piles à trois maillets et une cuve à fabriquer le carton.

En 1840, Poirier, papetier à la Marandière, est choisi comme expert dans une contestation entre propriétaire et locataire de la Papeterie du Crouzet.

Un nouveau maître papetier d'Auvergne, nommé Edouard, la loue encore pendant quelques temps, mais les difficultés commerciales dues à la concurrence deviennent insurmontables et les mailles se taisent bientôt définitivement cédant la place à une fabrique de clous et de pointes installée par M. Burlan. Cette usine, aujourd'hui complètement arrêtée, appartient toujours à Mlle Burlan.

La Papeterie de Montverdun

Papeterie fondée vers 1908 à Montverdun, en Forez, avec une partie du matériel et notamment la machine à papier de la papeterie du Pont-de-Lyon (Haute-Loire).

Propriété de la Société Anonyme des Papeteries du Forez, dont le siège est à Feurs, elle est spécialisée dans la fabrication du papier paille et du carton ondulé.

(1) Raymond Montgolfier fut, tour à tour, papetier à La Forie (Ambert), au moulin du Réveillon (Saint-Didier-en-Beaujolais), à Utac (Tence) et à Vidalon (Annonay).

Les Papeteries du Pont-Salomon

Bâti sur les bords de la Cemène à 3 kilomètres en aval du Crouzet, le village de Pont-Salomon se trouve aussi placé à l'endroit où la grande route traverse cette rivière (2).

Sur la fin du XVIII^{me} siècle, les papetiers du Crouzet essaimèrent dans cette localité voisine et y fondèrent successivement de nouvelles papeteries.

Le Pont-Salomon. — En 1786, M. Thollet, locataire de la Papeterie du Crouzet fait construire pour son propre compte, un moulin à papier au Pont-Salomon ; en 1812, il installe un cylindre à la hollandaise à deux piles, qui fonctionne en parallèle avec deux moulins faisant huit piles à trois maillets. Son fils Martin lui succède.

En 1832, l'établissement se compose de deux moulins de dix piles à trois maillets, d'un cylindre à une pile, et de deux cuves, occupées, l'une à faire du carton pour boîtes, l'autre à fabriquer du papier écolier et du papier blanc destiné à recouvrir les cartons.

Pierre Thollet remplace son père et se consacre à peu près exclusivement à la fabrication du carton ; en 1845, il vend son usine à la Compagnie des Faulx.

Le Foulétier d'en-Bas. — Sébastien Thollet, qui en 1786 avait remplacé son père à la Papeterie du Crouzet, commence dès 1793 à en faire élever une à ses frais au Foulétier d'en-Bas (aujourd'hui l'Alliance).

En 1812, cette fabrique se compose de deux moulins comprenant ensemble onze piles à trois maillets, et une cuve employée à la fabrication du carton pour boîtes.

Antoine Thollet, fils de Sébastien, dirige cette usine après son père ; il s'associe avec Paul Delaville,

(2) Cette route fort ancienne suivait le tracé actuel de la route nationale 88 qui joint Lyon à Toulouse, par Le Puy, Uende, Rodez et Albi.

ouvrier papetier, qui le quitte bientôt pour coopérer en 1833 à l'administration de la papeterie du Crouzet.

Divers locataires se succèdent au Foulétier d'en-Bas. C'est d'abord, Hippolyte Artaud, piqueur au moulin à papier de M. Ganel, qui en assure la direction pendant deux ou trois ans, puis Gardon, pendant quatre ans environ.

Bachelard, de Firminy, vient ensuite, associé avec le meunier Marret ; ils doublent le moulin à papier d'un moulin à blé.

Enfin, en 1841, François Thollet, frère de Pierre Thollet du Pont-Salomon d'abord établi à Cotatay, affirme la papeterie de son cousin ; il n'en garde la direction que pendant trois ans et demi ; en 1845, il fait construire pour son compte une autre papeterie à Cornet, près du Crouzet, tandis qu'Antoine Thollet vend sa fabrique du Foulétier d'en-Bas à la Compagnie des Faulx qui y fait construire la grande usine actuelle.

Le Foulétier d'en-Haut. — La papeterie du Foulétier d'en-haut fut construite par M. Canel. Elle se composait d'un cylindre à une pile, de deux moulins à papier composés ensemble de douze piles à quatre maillets, et de deux cuves ; elle fabriquait le papier à lettres.

M. Canel fils était depuis peu à la tête de cette papeterie lorsque le 24 juillet 1834 un violent incendie la détruisit presque complètement ; le 27 août suivant, une désastreuse inondation de la Cemène emporte les ruines que le feu avait épargnées.

La papeterie ne fut pas relevée et la chute d'eau fut acquise par la compagnie des Faulx.

Le Pont-Salomon d'en-Haut. — En 1823, M. Fayard, venu de Thiers, en Auvergne, édifie une papeterie au Pont-Salomon sur l'emplacement d'un moulin à blé et d'un atelier de forage de canons.

Elle était pourvue de piles à maillets et d'une cuve servant à fabriquer du carton.

Située peu en amont de la fabrique de M. Thollet, elle devint pour cette dernière une cause de graves ennuis par suite de la pollution des eaux qu'elle provoquait.

Les plaintes et réclamations de MM. Thollet et Chatard amenèrent une enquête administrative à la suite de laquelle la nouvelle usine fut fermée en 1829. La chute d'eau fut plus tard achetée par la Compagnie des Faulx.

Chabannes. — Le gendre de M. Fayard, J.-B. Boudarel, industriel intelligent et très habile, établit une papeterie à Chabannes, en 1830 ; il avait auparavant dirigé celle de la Malandière, près de Rata-rioux. Il était le neveu de Gabriel Boudarel né lui-même au Pont-Salomon.

A Chabannes il se livra à la fabrication du carton pour boîtes ; son établissement se composait de quatre à cinq piles à quatre maillets, une pile de cylindre et une cuve.

La vive concurrence de toutes les petites usines voisines, adonnées à la même production du carton, en rendait l'exploitation peu rémunératrice. Sollicité par la Compagnie des Faulx, M. Boudarel suivant l'exemple de ses confrères, lui vendit sa fabrique en 1845.

La Compagnie des Faulx du Pont-Salomon avait été fondée près de Saint-Etienne, au quartier de la Terrasse, où elle avait été dirigée pendant un certain temps par l'ingénieur Massenet, père du compositeur de musique.

Devenue la société anonyme Dorian-Holtzer, Jackson et C^{ie}, cette maison prit rapidement de l'importance et rechercha les chutes d'eau qui lui étaient nécessaires. Les installations des moulins à papier convenaient particulièrement ; la substitution des martinets de bois étireurs d'acier aux maillets broyeurs de chiffons était chose facile. Tout naturellement l'industrie nouvelle remplaça l'artisanat vieillot qui n'arrivait pas à survivre, et chaque matin, au petit jour, la vallée verdoyante de la Cèrène s'éveille encore, comme autrefois, au bruit des martinets successeurs des maillets, qui, frappant inlassablement leurs enclumes, font retentir les échos de leur joyeuse chanson.

La Papeterie d'Aurec-sur-Loire

La fabrication de la pâte de paille blanchie prit de l'extension à partir de 1860 lorsque la production industrialisée de la soude et de l'hypochlorite de chaux permirent d'obtenir des prix acceptables.

L'usine d'Aurec (Haute-Loire) fut créée en 1881 en vue de la transformation de la paille en cellulose. Les débuts furent difficiles, marqués par de nombreux succès. En 1884 la direction en fut confiée à M. Danichert, venu de l'usine Outhenin-Chalandre, à Savoyeux, qui réussit à mettre l'affaire au point ; malheureusement le prix de revient était nettement supérieur à celui des pâtes de bois au bisulfite dont la concurrence entraîna bientôt l'arrêt de l'usine. Une tentative de fabrication de pâte d'alfa ne donna pas de meilleurs résultats, l'arrêt fut bientôt définitif.

On y installa alors une machine à papier et ici encore, ce furent des Thollet qui vinrent en faire la mise au point.

L'usine fabriqua d'abord du papier paille, puis du papier de chiffons et de vieux papiers, mais bientôt par suite de la concurrence, l'usine cessa de fonctionner.

La plus grande partie du matériel fut vendu et transporté à l'usine en cours d'installation au Pont-de-Lignon. Les bâtiments d'Aurec abritèrent pendant quelques années une fabrique de charcuterie, puis furent acquis par la Société du Caoutchouc Mousse qui les possède encore.

La Papeterie du Pont-de-Lignon

Création récente, réalisée vers le début du XX^{me} siècle avec l'appui de la Société Lumière en vue d'obtenir du papier photographique.

L'usine fut construite de toutes pièces au confluent même du Lignon vellave et de la Loire, le matériel, la machine à papier notamment, acquis en grande partie à Aurec.

Mais les résultats escomptés ne purent être obtenus et la fabrication cessa au bout de quelques années.

La Société Hachette en fit l'acquisition et supprima toute production de papier, ne conservant que le couchage des papiers pour publications. Elle fonctionna ainsi jusqu'en 1939 où la guerre vint suspendre provisoirement cette activité.

La Papeterie de la Sauvanière

Le Chambon-Feugerolles

Vers 1814, N... Dusurjet est dit « maître papetier à la Sauvanière » ; il a épousé Anne-Marie Dubreuil, veuve Pailhon, de Rochetaillée.

Le moulin à papier fondé par Marvejols existait-il encore à la Sauvanière et Dusurjet exploitait-il à la fois ce moulin et celui de Cotatay, ou, habitait-il seulement à la Sauvanière ? — Le texte cité ne permet pas de préciser ce point important.

Un moulin à papier a existé à la Sauvanière, mais aucun document ne nous révèle dans quelles conditions il a fonctionné.

La Papeterie de Rochetaillée-en-Forez

près Saint-Etienne

Rochetaillée est une petite localité à quelques kilomètres au sud de Saint-Etienne sur un contrefort du Mont-Pilat ; elle reste remarquable par les ruines de son château féodal, bâti sur un bloc de quartz pur, qui dominait de haut la petite vallée du Furan dont les eaux vives animaient une suite continue de petits ateliers artisanaux.

Vers 1632 un Chesles est papetier à Rochetaillée-en-Forez ; son épouse est Françoise Vaissier, née à Ambert le 9 décembre 1615 de Jean Vaissier et de Marie Pailhon, et ainsi petite-fille d'Antoine Pailhon, papetier à Ambert, et de Jeanne Nurrisson.

Peu de temps après c'est Claude Pailhon qui est qualifié de papetier à Rochetaillée ; il est l'époux de Claudine Duranton et serait cousin germain de Françoise Vaissier. Après lui, on trouve Jean Pailhon, époux de Marie Audibert, et Claude Pailhon, mari de Catherine Griolier, qui sont ses fils.

A cette époque, la papeterie de Rochetaillée appartient à Antoinette Billioud, veuve de Philippe Flachon, marchand de Lyon. Le 9 février 1732 l'acquisition en est faite, devant M^o Guyot, notaire à Lyon, par Claudine Griolier, veuve de Claude Pailhon, marchand papetier, et Antoine Pailhon, son fils aîné demeurant à Rochetaillée. (Cf. Arch. départ. de la Loire, fonds Chalayer, manuscrit 1284. T. 1).

Devenu ainsi propriétaire, Antoine Pailhon, qui a 33 ans, continue à exploiter la papeterie de Rochetaillée, tandis que son frère Pierre, plus jeune, ira à la Malandière ; il meurt quelques années plus tard après avoir testé en 1746 et sans laisser d'enfants, semble-t-il, de son mariage avec sa cousine Marie-Thérèse Pailhon, du Crouzet. Devenue veuve, et le 22 mai 1748, celle-ci, en échange d'une pension viagère, cède

les droits qu'elle détient sur la moitié de la papeterie, à son frère Marcellin Pailhon, papetier au Crouzet, l'autre moitié appartenant à ses neveux Pierre et Claude Pailhon.

Un mois plus tôt, le 29 avril 1748, avait été célébré le mariage de Jacques Joubert, d'Ambert, et de Marie Chanteloube, ouvrière papetière à Rochetaillée, originaire de Chanteloube (2) en la paroisse de Saint-Martin des Olmes, près de Laga ; parmi les témoins sont cités sieur Pierre Montgolfier, marchand fabricant de papier en sa papeterie de Vidalon, Messire Jean Pailhon, prêtre sociétaire de l'église paroissiale de Saint-Didier, et sieur Marcellin Pailhon, du Crouzet.

Ce dernier, remplacé par son beau-frère Artaud au Crouzet, s'installe à Rochetaillée jusqu'au moment où son fils Martin lui succède.

Le fils aîné de Martin Pailhon et de Jeanne-Marie Peyret est à son tour maître de la papeterie de Rochetaillée ; il meurt prématurément après avoir épousé en 1795 Anne-Marie Dubreuil, de Cerdon en Bugey. Leur fils, désireux de rénover son installation y apporte d'importants changements ; deux cuves sont consacrées à la fabrication du papier blanc, une à celle du carton. Mais la réussite ne répond pas à ses efforts ; dernier des Pailhon de Rochetaillée, il cède sa fabrique à son beau-père M. Gallot, qui la vend en 1840.

Un Thollet, venu probablement du Crouzet où de Pont-Salomon est encore qualifié de marchand fabricant de papier à Rochetaillée vers 1841, mais déjà l'art de fabriquer le papier s'efface un peu partout devant la mécanique envahissante ; le moulin à papier de Rochetaillée ne se modernise pas, son existence est vite compromise, il disparaît, transformé en fabrique de lacets.

O . P

A ROCHETAILLÉE



Les Papeteries de Tence

1°. — Papeterie d'Utias

A 4 kilomètres environ en aval de la petite ville de Tence, est Utias ; la papeterie se voit encore sur la rive gauche du Lignon vellave en face de son confluent avec le ruisseau de Chets qui vient de Trefoulon (Trifouloux en patois du pays). Un vieux pont de bois sur piles de maçonnerie permet d'y accéder en venant de Tence.

Les anciens bâtiments sont en fort mauvais état. Leur ensemble entoure une grande cour carrée desservie par deux issues ; l'une dans l'angle sud-est mène à Tence, l'autre dans l'angle sud-ouest conduit au village d'Utias.

Le bief, à ciel ouvert, traversait la cour en suivant la diagonale sud-est nord-ouest ; vers le milieu, il dévie aujourd'hui pour rejoindre la chambre des turbines installée au siècle dernier dans l'angle nord-est.

A l'est de la cour est un bâtiment incendié en 1940 ; il a l'aspect habituel des moulinages de soie, mais des caves voûtées, à demi effondrées paraissent avoir appartenu à un bâtiment plus ancien en partie réutilisé ; — au midi se trouve une construction récente, délabrée ; — à l'ouest, des ruines sans intérêt.

C'est au nord que se dresse le bâtiment le plus intéressant ; long d'une trentaine de mètres, il possède un rez-de-chaussée moderne légèrement surélevé et un étage où fût installé un tissage de velours ; à l'est la chambre des turbines ; à l'ouest, la porte d'entrée avec perron et montée d'escalier. La partie centrale repose sur une grande salle voûtée, ornée de trois piliers centraux qui fut sans doute l'atelier où travaillaient jadis les compagnons papetiers.

En 1858 la cour fut nivelée et son sol surélevé enterrant en quelque sorte la grande salle voûtée, placée maintenant en contrebas d'une dizaine de mar-



1786

TENCE

1793

J. GRAND
A  DURANTON
EN VELAY

J. GRAND



An XIII

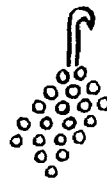
I. GRAND
A TENCE

An IX . 1813



FIN DE

A  DURANTON
EN VELAY
1773



1773. (réduction 2/3).

ches. La porte d'accès assez haute, est encadrée par deux grandes fenêtres qui donnent un peu de jour ; les murs ont 1 m. 20 d'épaisseur. Le bief devait traverser cette salle, car tout au long de sa paroi ouest court un canal en maçonnerie de pierre qui aboutit à deux ouvertures demi-rondes de 0 m. 80 de diamètre.

C'est en 1693 que les frères Raymond et Michel Montgolfier s'installèrent à Utiac, peu après leur mariage célébré le 16 janvier de la même année avec les deux filles d'Antoine Chesles, papetier à Vidalon, et de Gabrielle Joubert. Marguerite et Françoise Chesles étaient aussi, sauf erreur, arrière-petites filles de Marie Pailhon, épouse de Jean Vaissier (1613) et arrière-petites nièces de Jean Pailhon, père de Pierre et Anthoine Pailhon, papetiers du Crouzet en 1652.

Les registres de Tence contiennent les actes de baptême de plusieurs enfants Montgolfier nés à la papeterie d'Utiac ; le séjour des deux frères ne fut pas cependant de longue durée et on peut supposer qu'après eux le moulin resta provisoirement abandonné puisque l'enquête de l'Intendant de Languedoc en 1728 ne cite dans le Velay que la « Papeterie de Crouzet ».

Cet arrêt n'aurait été cependant que momentané car dix ans plus tard, le 6 juillet 1738, Pierre Favier habite le moulin d'Utiac ; il y est remplacé, vers 1747, par un maître papetier nommé Grivel, neveu de Pierre Artaud, alors maître papetier au Crouzet, et dont le grand-père avait été papetier à Saint-Marcellin-en-Forez.

Les archives de Tence conservent encore le souvenir de divers personnages ayant appartenu à la Papeterie d'Utiac.

En 1751, Jean Faure, de Notières, paroisse d'Ambert, épouse Antoinette Joubert, de la Papeterie d'Utiac. Le 26 août 1753, Benoit Montalet, de la Papeterie de Vidalon, épouse Clauda Joubert, de la Papeterie d'Utiac, teste et institue pour son héritier universel son neveu Pierre Faure. Le 11 novembre 1765, Claude Joubert, papetier à la Malandière, en Auvergne (sic) épouse dame Anne-Marie Favier de la Papeterie d'Utiac. Enfin, le 19 septembre 1768,

Damien Osséder (Ossédât) épouse Catherine Dumont, tous les deux de la papeterie d'Utiac.

Comme au Crouzet, comme à Vidalon, ce sont toujours les mêmes noms que l'on rencontre ; Utiac comme le Crouzet, constitue bien un des maillons de la chaîne qui joint Ambert à Annonay.

Peut-être mes frères Montgolfier furent-ils les créateurs et aussi les premiers propriétaires de cette papeterie ? L'enquête de M. Bernage révèle qu'en 1738 c'est un « sieur Boyer Chambonnet qui possède un moulin à papier près de Tence au lieu d'Utiac. » La papeterie passe ensuite aux mains de Jean-Baptiste de Luzy, probablement du chef de sa mère ou de sa femme, l'une ou l'autre ayant hérité du sieur Boyer, dit « des Ribes » de Salettes.

M. Apcher raconte qu'en 1785, Mme de Luzy vint en Auvergne, cherchant à débaucher des compagnons papetiers à la Grandrive et à Barot. Sa tentative dut échouer car la même année son mari, Jean-Baptiste de Luzy, seigneur de Meinier, mousquetaire de la garde du roi, habitant la ville de Tence, vend à Jean Grand, de la même ville, sa papeterie d'Utiac, ainsi que celle de Piny-les-Salettes.

En 1825, la fabrique de papier de Tence est en pleine activité et possède trois cuves à papier blanc ; le déclin survient cependant bientôt et M. Grand est contraint de cesser son exploitation en 1845 ; son matériel est dispersé, en partie acquis par la papeterie du Crouzet.

L'immeuble devient la propriété de Mme Marie-Adèle Ferrapie de Laniel, baronne du Bay.

Désaffectée et transformée en moulinage en 1850 par le baron du Bay, la vieille papeterie est vendue le 11 mars 1858 à M. Félix Brioude, de Saint-Etienne, qui y installe un tissage de velours ; pris en charge par des locataires successifs, ce tissage cesse de fonctionner après la guerre de 1914-1918. Pendant la guerre dernière, il sert pendant un temps à l'internement des prisonniers allemands ; enfin en juillet 1940, un incendie détruit une grande partie des bâtiments désormais abandonnés.

2° Papeterie du Piny-les-Salettes.

En face de la papeterie d'Utiac, sur l'autre rive du Lignon, au confluent même de la rivière et du ruisseau de Trefoulon, existe un moulinage récemment affecté à une colonie de vacances; c'est l'ancienne papeterie du Piny-les-Salettes.

Des indices certains, outre la tradition locale, permettent en effet de penser qu'il y eut là aussi un moulin à papier, souvent confondu sans doute avec son voisin d'Utiac plus important; il est probable d'ailleurs que le même papetier exploita parfois les deux moulins qui connurent aussi le même propriétaire.

Le 20 juillet 1965, Antoine Court papetier au lieu de Piny, paroisse de Tence, cède en location à un marchand de Tence, nommé Périssat, un sien pré appelé « la Ribe du Piny », voisin du domaine de Jean Boyer, dit « des Ribes » de Sablottes, et qui est confiné à l'est et au sud par le béal du moulin à papier, à l'ouest par la rivière du Lignon, au nord par le grand pré du sieur Court.

L'année suivante, le 10 octobre 1696, François de Bouliou, seigneur du Mazel, ayant droit du sieur Antoine Court, papetier au lieu du Piny-les-Salettes, arrente à Antoine Boyer, des Salettes, l'entier domaine du Sieur Court consistant en grange, écurie, prés, terres, la maison et le moulin à papier.

Ces actes étant contemporains du séjour des frères Montgolfier à la Papeterie d'Utiac, sur la rive ouest du Lignon, paraissent bien témoigner de l'existence simultanée de deux moulins, un sur chaque rive.

Dès 1696, les Boyer des Salettes s'installent ainsi au moulin du Piny : ils deviennent bientôt après maîtres de celui d'Utiac. Les deux moulins auraient suivi alors le même sort, vendus par M. de Luzy à Jean Grand; ils cessèrent ensemble d'exister en 1845, cédant la place à des moulinages.

Cf. Mme Brioude : *Recherches historiques sur une partie du Velay et principalement la ville et la paroisse de Tence.*

La Papeterie de Villerest

La Papeterie de Villerest a plus d'un siècle d'existence; c'est cependant une usine moderne, en ce sens qu'elle n'a pas connu le stade de la fabrication à la cuve.

Vers 1830, Achille de Montgolfier, fils de Michel de Montgolfier, papetier au moulin du Roquet, en Beaujolais, vraisemblablement sollicité par des personnalités de la région roannaise, vint fonder la papeterie de Villerest.

La construction de l'établissement ne fut cependant commencée qu'en 1834, qui nous fournit des détails très circonstanciés sur l'importance de cet établissement industriel :

« La papeterie de Villerest contient un ensemble de machines qui présentent quatre moteurs hydrauliques en fonte de 250 chevaux de force. 4 pompes élevant par seconde 60 litres d'eau à 50 pieds de hauteur, 12 batteries de cylindres, 2 machines à papier, 2 machines à sécher et glacer, 3 machines à couper, une chaudière à vapeur de 20 chevaux, une presse hydraulique de 500 milliers; ateliers de choix, grillage, soupage et lessivage à la mode anglaise; ateliers accessoires de tours, forges, charpente... Cet ensemble est tel qu'il peut réaliser chaque jour un produit de 2.000 kgs de papier, prêt à la consommation. Ce bel établissement, élevé sous la raison sociale « Montgolfier et C^{ie} », à Roanne (Achille Montgolfier, Périssé frères et Meyer) roule depuis octobre 1835. Les eaux lui arrivent de la Loire par un canal d'une demie-lieue creusé dans le roc... »

Placés sur la rive gauche de la Loire, au-dessous du coteau au sommet duquel s'élève le bourg quelque peu moyennâgeux de Villerest, les bâtiments de la Papeterie s'étendaient le long de la rive.

Cependant, après quelques difficultés, à la suite d'une mésentente entre les associés, l'usine cessa de

fonctionner quelque temps en 1837. Cette mésentente donna lieu à un grand procès régional où malgré la plaidoirie brillante de Jules Favre, le tribunal acquitta Achille de Montgolfier et donna tort à M. Meyer.

Une nouvelle société fut alors fondée entre Achille et Michel de Montgolfier, Blanchet et les frères Périsset, le 17 avril 1837, au capital de 600.000 francs qui acquit la papeterie le 29 avril 1837.

Cette société remaniée le 1^{er} mai 1837 sous la rubrique « Montgolfier et C^{ie} », comprenait comme administrateurs MM. Achille de Montgolfier fils, demeurant à Beaujeu, Michel-André de Montgolfier, père, demeurant à Beaujeu, Jean Blanchet, à Paris, Antoine-Etienne et Jules-André Périsset, imprimeurs-libraires à Lyon. Elle devait prendre fin le 1^{er} mai 1860.

En 1848, si nous nous en rapportons à M. Maurice Dumoulin, l'outillage devait être le même, puisqu'il signale que « deux machines à fabriquer le papier à système continu, munies chacune de douze battants à cylindre, y fonctionnent. »

En 1842 cependant, l'usine cessa de fonctionner et il y eut liquidation de la société. Le nouvel acquéreur fut M. Henry Rabourdin auquel succédèrent successivement son fils Jules Rabourdin et son petit-fils Henry Rabourdin. La papeterie de Villerest est actuellement la propriété de M.M. Louis Rabourdin Fils.

Bien que toujours spécialisée dans les papiers pour tenture qu'elle continue à produire actuellement, cette usine fabriqua primitivement des quantités importantes de papier journal pur chiffon. Elle n'avait aucun filigrane particulier.

La Papeterie de Saint-Marcellin-en-Forez

Les documents manquent sur l'origine et la durée de fonctionnement de moulin à papier, ainsi que sur son importance. Il n'est connu que par quelques-uns des maîtres papetiers qui s'y sont succédé.

Jean Pailhon, né vers 1660, décédé avant 1713, « papetier à Saint-Marcellin-en-Forez » était vraisemblablement fils de Pierre Pailhon et de Marguerite Marcheval, du Crouzet. Il avait épousé Jeanne Duranton, dont il eut entre autres un fils, Jean, né vers 1688, compagnon papetier à Saint-Marcellin, puis au Crouzet en 1713, lors de son mariage avec Antoinette Preynas de Saint-Didier-en-Velay.

En 1747, il y avait à la papeterie d'Utac, un Grivel, dont « le grand-père avait été papetier à Saint-Marcellin-en-Forez ».

Les Papeteries de Renaison près Roanne

Au sortir de la Révolution, une papeterie avait été édifiée à Renaison. On y fabriquait spécialement les papiers timbrés en usage dans les Administrations de l'Etat.

Le propriétaire de la papeterie ayant fait des fabrications frauduleuses, fut arrêté. Profitant des circonstances et de la cessation du travail, des inconnus dévalisèrent l'usine de telle façon qu'un état des lieux dressé en l'An XIII par le maire de Renaison, Vaudier, et son adjoint, Chapezy, constate que « les tours, les marteaux et les auges de l'usine que servent à broyer le chiffon avaient été emportés ».

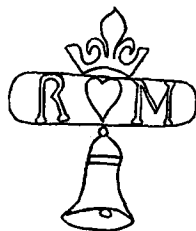
Cependant, vers 1818, de nouveaux moulins à papier, occupant ensemble une cinquantaine de compagnons et d'ouvriers, étaient signalés comme existant à Renaison.

Les Papeteries Navarre, à Roanne

La Papeterie du Valfuret, à Saint-Etienne

On ne peut terminer cette étude sur les Papeteries du Velay et du Forez sans citer les usines modernes que sont les Papeteries Navarre à Roanne et la Papeterie du Valfuret fondée en 1937 sur le ruisseau de ce nom à Saint-Etienne.

La première est spécialisée dans la fabrication des papiers d'écriture et d'impression, la seconde produit de la cartonnnette bicolore et des papiers utilisés dans ses machines à carton ondulé.



Les Familles de Papetiers

I. Les Palhion	63
Rameau du Crouzet	68
Rameau de Rochetaillée	74
II. Les Arthaud	77
III. Les Thollet	78
IV. Compagnons papetiers	79

I. — Les Palhion

Très ancienne famille de parsonniers (1), les Palhion se sont établis dès avant 1268 au lieu du Champ, dans la paroisse d'Ambert, en Auvergne.

Geneviève Palhion figure parmi les principaux bienfaiteurs de l'Hôtel-Dieu d'Ambert. Marie-Rose Palhion est inscrite parmi ceux de l'Hôtel-Dieu de Clermont-Ferrand.

De cette famille encore représentée de nos jours à Saint-Etienne par un de ses rameaux, venu de Saint-Bonnet-le-Château, on peut dresser une filiation à peu près certaine remontant au XIII^{mo} siècle.

1. Jean Palhion, du Champ, paroisse d'Ambert, né vers 1628, d'une union inconnue, eut au moins deux fils :

1) Jacques qui suit ;

2) Pierre qui tenait le moulin du baron de Bouzols à la date du 18 juin 1348, et qui fut lui-même père de Jean, marié à Saint-Germain La Prade,

¹ Parsonniers : Au Moyen-Age, « l'alleu, ou franc-alleu, ou terre alloïdiale » est une terre libre et indépendante, soumise à aucune charge. C'est en quelque sorte une petite seigneurie. D'autre part, une autre caractéristique de l'alleu est qu'il est soumis à un véritable régime de co-propriété. Les parsonniers, ou gens vivant en paréage, possédaient de tels biens. Non seulement le père, mais les enfants, leurs femmes et leurs enfants vivaient sur ce bien, le géraient ensemble, tout comme des co-propriétaires. Un moulin à papier pouvait donc fort bien constituer un alleu, si le maître papetier en était propriétaire.

² Palhion paraît être la véritable orthographe ancienne. On la trouve quelquefois à Saint-Didier (en particulier dans les filigranes) où les graphies Palhion et Paillon sont les plus répandues. Au contraire dans la région d'Ambert, c'est la forme Pailhon que l'on rencontre le plus souvent.

diocèse du Puy, auteur d'une reconnaissance du 22 avril 1357.

2. *Jacques Palhion*, qui eut un fils Pierre, qui suit.
3. *Pierre Palhion* ; le prénom de son fils est resté inconnu, mais son petit-fils Pierre suivra.
4. ... *Palhion*, qui eut un fils Pierre, qui suit.
5. *Pierre Palhion*, né vers 1445, d'une union restée inconnue, eut deux fils :
 - 1) Antoine qui suit.
 - 2) Claude.
6. *Antoine Palhion*, qui eut trois fils :
 - 1) Pierre qui suit ;
 - 2) Jacques ;
 - 3) Antoine.
7. *Pierre Palhion*, né vers 1520, décédé après 1583, laissa quatre enfants :
 - 1) Pierre qui suit ;
 - 2) Christophe ;
 - 3) Claude ;
 - 4) Ysabelle, mariée à Pierre de Bompard. En 1585, elle est marraine à Retournac, diocèse du Puy, d'une cousine dont la famille paternelle est aussi originaire d'Ambert, Ysabeau Mosnier, fille de Benoit Mosnier, maître forgeron et maréchal, et de Marguerite de Bompard, fille d'autre Pierre.
8. *Pierre Palhion*, né vers 1540, marié à Saint-Maurice en Gourgois, est à Retournac en 1582, à Aurec en 1589 et à Saint-Didier-en-Velay en 1596. Il laisse deux fils :
 - 1) Jean ;
 - 2) Antoine qui suit.
9. *Antoine Palhion*, né vers 1565, décédé après 1627, papetier à Ambert, épouse² Jeanne Nurisson vers 1592, dont il eut sept enfants :
 - 1) Marie, née vers 1593, qui épouse vers 1613 Jean Vaissier d'Ambert, d'où cinq enfants :

² Nurisson : famille de papetiers représentée en 1732 par Jean et Claude Nurisson, de Thamiat, en Auvergne.

- a) Jean Vaissier, 1614 ; b) Françoise, née en 1615, qui épouse vers 1632 N... Chesles⁴, papetier à Rochetaillée en Forez, d'où un fils Antoine Chesles, époux de Gabrielle Joubert, père de Marguerite Chesles, femme de Raymond Montgolfier et de Françoise Chesles, épouse de Michel Montgolfier, frère du précédent (1721) ; c) Hilaire, 1621 ; d) Magdeleine, 1624 ; e) Pierre Vaissier, 1626, qui épouse vers 1652 Jeanne Grivel, d'où une fille Marie Vaissier, épouse de Thomas Dupuy, de la Grandrive, près d'Ambert.
- 2) Jean, souche des rameaux de Rochetaillée en Forez et du Crouzet. Il serait né le 25 avril 1607, est présent à Aurec-sur-Loire, diocèse du Puy, le 21 mai 1629 et aurait épousé vers 1625 (?), au Champ, paroisse d'Ambert, Damiane Chesles, arrière grande-tante de Marguerite et Françoise Chesles, épouses des frères Montgolfier, dont il eut trois fils : a) Pierre, auteur du rameau du Crouzet, né vers 1625-1626, papetier au Crouzet, époux de Marguerite Marcheval (voir Rameau du Crouzet) ; b) Antoine, né le 12 octobre 1628, papetier au Crouzet avec son frère Pierre en 1652, puis à Longchaud ; il épouse vers 1671 Claude Duranton, à Saint-Martin des Olmes, en Auvergne et eut trois enfants :
 - ba) Françoise, née le 16 novembre 1672, parrain Antoine Duranton, marraine Françoise Favier.
 - bb) Pierre, 18 mai 1675, parrain Pierre Vaissier, marraine Anne Bourlhon.
 - bc) Jean, 23 février 1678, parrain Jean Duranton, marraine Anne Galhard.
 - c) Claude, né vers 1630, décédé à Rochetaillée en Forez avant 1712, auteur du rameau de Rochetaillée en Forez. (Voir Rameau de Rochetaillée.)
- 3) Damien, qui suit.

⁴ Chesles ou Chelles, famille de papetiers représentée en Auvergne par Durand Chesles en 1653. Très nombreux en Beaujolais, aux moulins du Suchet (1610), de Ponchon (1645, 1650, 1658, 1690, 1715), de la Folletière (1682, 1711, 1754), du Roquet (1702, 1720) à Beaujeu (1712). En 1673, Antoine Chesles, beau-père de Montgolfier, est papetier à Vidalon en Vivarais.

- 4) Anthoine, né le 28 juin 1605, papetier à Ambert en 1646.
- 5) Pierre.
- 6) Jean le Jeune (1608 env.-1661) papetier, décédé à Saint-Martin des Olmes le 8 décembre 1661, époux de Marie Grivel, d'où deux jumeaux : Jean (parrain Jean Palhion) et Anne (parrain Claude Vaissier, marraine Anne Dousson), nés le 25 janvier 1635. Jean, plus tard marchand à Marsac, épousa Marguerite Dupuy, fille de Thomas Dupuy et de Marie Vaissier.
- 7) Autre Jean, papetier à Valeyre, paroisse d'Ambert, épouse vers 1620, Damiane Rochier ; d'où un fils Pierre, né le 2 août 1624 ; ce dernier aurait eu un fils nommé Pierre comme lui, né vers 1655, papetier à Lagat, qui épousa vers 1685 Vitale Vaissierias, d'où deux filles : Clauda, née le 8 décembre 1686, parrain Antoine Vaissierias, marraine Clauda Duranton, et Damiane, née le 9 octobre 1689, parrain Benoit Artaud, marchand à Ambert, marraine Damiane Vaissierias.
10. *Damien Palhion*, papetier d'Ambert, épouse Anthonia Montgolfier, du village de Montgolfier, près d'Ambert, dont il eut :
 - 1) Antoine, né le 4 juin 1627 (parrain Antoine Palhion, marraine Françoise Montgolfier), papetier à Ambert, époux de Anne Sauvade, d'où Jacques (22 septembre 1657), Claude (7 février 1660), Jeanne (19 février 1661) et Catherine (21 septembre 1663).
 - 2) Jean, né le 11 juillet 1630, parrain Jehan Montgolfier, marraine Anthonia Palhion.
 - 3) Claude, qui suit.
11. *Claude Palhion*, né le 28 mars 1633, épouse en premières noces Jeanne Sauvade, de Lagat, puis en secondes noces le 5 juillet 1679, Clauda Rousel. De ces deux unions il eut neuf enfants :

Du premier lit :

 - 1) Barthélemy.
 - 2) Antoinette, 23 novembre 1661, née à Vimal,

- paroisse d'Ambert, parrain Jacques Sauvade, marraine Antoinette Montgolfier.
- 3) Antoine, 3 mai 1663, né aussi à Vimal, parrain Antoine Palhion, marraine Clauda Vimal.
 - 4) Anne, mariée le 15 janvier 1685 à Saint-Martin des Olmes à Antoine Grivel, fils de Raymond Grivel.
 - 5) Claude qui suit.
 - 6) Antoine, né le 18 juillet 1676 à Saint-Martin des Olmes, parrain Antoine Sauvade, marraine Catherine Palhion.
 - 7 et 8) deux jumelles, nées à Saint-Martin des Olmes, Denise, parrain Benoit Artaud, marraine Denise Goubeyre, et Marguerite, parrain Tous-saint Balay, marraine Marguerite Malmenaide (26 mars 1678).

Du second lit :

- 9) Anne, née le 28 septembre 1680 à Saint-Martin des Olmes, parrain Jean Vaissier, marraine Anne Thénôt.
12. *Claude Palhion*, né le 6 août 1673 à Saint-Martin des Olmes, parrain Barthélemy Palhion « son frère », marraine Jeanne Sauvade. Il épousa Antoinette Audibert dont il eut un fils Annet, né le 23 décembre 1690, parrain Annet Richard, marraine Antoinette Audibert.

Rameau du Crouzet

*Les PALHION de la Papeterie du Crouzet,
paroisse de Saint-Didier-en-Velay*

- 11 bis. *Pierre Palhion*. D'après son acte de décès, Pierre Palhion naquit vers 1625, fils, sauf erreur, de Jean et de Damiane Cheslès ; dès sa majorité, il loue les moulins à papier de Montcodiol-Saint-tignac, à Saint-Didier.

En 1652, il renouvelle son bail, associé avec son frère Anthoine, puis en 1655, reste seul exploitant.

« Pierre Paillon, marchand papetier de la papeterie du Crozet, âgé de 66 ans environ, mou-

rut le 5 décembre 1691 ; témoin Pierre Chalanton, son gendre ».

De son mariage contracté, vers 1648 environ, avec Marguerite Marcheval (1), il avait eu :

1) *Claude Palthion*, né vers 1650, décédé le 25 mai 1688 à St-Didier, âgé de 38 ans, témoins son père Pierre Palthion et son beau-frère Pierre Chalanton.

Le 23 janvier 1676, il avait épousé Louyse Benoitte Teyssier, fille de Claude Teyssier et de Gabrielle Poyvre, de St-Didier, témoin Jean Pejon, papetier ; de ce mariage naquirent :

a) Marguerite, baptisée le 22 octobre 1676 ; elle a pour parrain et marraine Claude Teyssier et Marguerite Marcheval, grand-père et grand-mère.

Les registres paroissiaux ont une lacune de janvier 1677 à janvier 1681.

b) Claude, 13 décembre 1681, marraine Antoinette Palthion.

c) François, 27 décembre 1683, parrain Martin Palthion de la papeterie.

Les registres de l'année 1684 manquent.

d) Pierre, 30 novembre 1685, parrain Pierre Palthion, marraine Claudine Palthion.

e) Jeanne, 13 septembre 1688, parrain Pierre Chalanton.

On ne possède aucun renseignement sur le sort de ces cinq enfants.

2) *Antoinette Palthion*, née vers 1650-1652, mariée⁵ à Pierre Chalanton, maître tailleur d'habits à St-Didier, d'où :

a) Jean Chalanton, 10 janvier 1677, marraine Marie Palthion, sa tante.

b) Martin Chalanton, 31 août 1682, parrain Martin Palthion, fils de Pierre.

cd) Claude et Catherine Chalanton, jumeaux ;

⁵ Les registres paroissiaux de Saint-Didier portent « Marcival » que l'on prononce dans le pays « Marchival ». La véritable orthographe semble être Marcheval. Famille représentée dans la région d'Ambert en particulier par Jean Marcheval, papetier, en 1575.

⁶ Ce mariage ne figure ni en 1674, ni en 1675. Il pourrait être antérieur à janvier 1674, date où débutent les registres paroissiaux de Saint-Didier.

le parrain de Claude est Claude Palthion (7) de la Papeterie (17 avril 1689).

3) *Marguerite Palthion*, née vers 1655 environ et mariée à Jacques Collard, maître passementier à St-Didier, d'où :

a) Pierre Collard 1681, parrain Pierre Chalanton.

bc) Marie et Louise Collard, 1682.

d) Claude Collard, 1686, parrain Claude Palthion⁷ marraine Benoitte Palthion.

4) *Marie Palthion*, marraine en 1677 de son neveu Jean Chalanton.

5) *Martin Palthion*, né vers 1661. Son acte de décès du 20 mars 1688 indique qu'il mourut accidentellement à 27 ans (peu de jours avant son frère Claude) noyé dans la Cemène qui avait débordé. Témoins à son inhumation : Pierre Palthion son père, Pierre Chalanton, son beau-frère.

6) *Pierre Palthion*⁸ né vers 1672, décédé le 7 mai 1732 à 60 ans. Il est dit de St-Didier et qualifié marchand papetier en 1706, 1708, 1710, 1714, 1718 et à son décès en 1732. Il ne semble pas cependant qu'il ait exploité seul la papeterie. Le 30 août 1701, il avait épousé Jeanne (alias Anne) Gourgaud. De ce mariage naquirent dix enfants au moins, dont sept garçons établis à St-Didier, la plupart maîtres cordonniers et maîtres passementiers ; l'un d'eux a pour marraine en 1718 Benoyte Teyssier sa tante.

7) *Pierre Palthion*, qui suit

8) *Anne Palthion*, baptisée le 7 novembre 1675, parrain Claude Palthion, marraine Anne Palthion, tous de la papeterie.

A ces noms, il faut vraisemblablement ajouter les suivants :

9) *Jean Palthion*, né vers 1660 environ, décédé

⁷ Ce Claude Palthion n'est pas l'époux de Benoitte Teyssier, déjà décédée, mais peut-être le mari d'Antoinette Hugobert.

⁸ Entre les naissances de Martin et Pierre Palthion, il y a un écart d'une dizaine d'années, qui a dû voir d'autres naissances, mais les registres manquent avant 1674.

avant 1713, papetier à Saint-Marcellin-en-Forez, marié à Jeanne Duranton, dont il eut notamment :

a) Jean, né vers 1688, compagnon papetier au Crouzet en 1713, marchand papetier lors de son décès à 45 ans le 9 août 1733. Il avait épousé le 2 février 1713 Antoinette Preynas, dont il avait eu au moins neuf enfants sur lesquels il n'y a pas d'autre indication que leur date de baptême. Un seul garçon paraît établi, c'est :

aa) Marcellin Palhion, baptisé le 27 octobre 1727, son parrain est Marcellin Palhion, sa marraine Louise Palhion, de la Papeterie. Maître passementier à St-Didier, il y épouse le 26 novembre 1744 Catherine Freissinet, dont il a quatre garçons et quatre filles ; leur destinée est inconnue sauf l'un,

aaa) Jean Palhion, qui, baptisé le 2 juillet 1756, demeure dans une fabrique de papier en Auvergne en 1777 où il épouse Marie-Anne Le Bon, dont il a un fils, Jean-Baptiste Palhion, baptisé à St-Didier le 28 mai 1777, qui a pour marraine Catherine Freissinet, sa grand'mère.

10) *Claude Palhion*, de la Papeterie du Crouzet en 1689 ; marié à Antoinette Hugobert, il a un fils Claude, baptisé le 28 mars 1689, dont le parrain est Claude Palhion⁹, de la Papeterie. Il n'en est plus question ensuite.

11) *Anne Palhion*, marraine d'autre Anne Palhion, fille de Pierre et de Marguerite Marcheval (1675). Elle pourrait aussi cependant appartenir au degré précédent et être sœur de Pierre, Anthoine et Claude Palhion.

12) *Claudine Palhion*, marraine de Pierre Palhion fils de Claude et de Benoîte Teyssier (1685).

13) *Benoîte Palhion*, marraine en 1686 de Claude Collard.

12. *Pierre Palhion*, baptisé le 8 juin 1674, son parrain est Pierre Pegou (ou Bégon) de la papeterie, sa marraine Marguerite Palhion, femme de Jacques Collard. Il succède à son père en 1692.

⁹ Serait-ce Claude, fils d'autre Claude et de Benoîte Teyssier ?

Il fit avec son propriétaire une série de baux après une promesse de vente qui n'eut pas de suite. Les derniers ont été conservés : 15 juillet 1715 au 15 juillet 1719, 1719 à 1725, 1725 à 1740 résilié en 1727, 1727 au 15 juillet 1735. A cette dernière date, il cède la place à son fils Marcellin.

Le 3 avril 1745 il mourut et fut inhumé le 4 dans le tombeau de la Marguillerie, âgé de 71 ans, Palhion vicaire.

— *Les registres ont une lacune de janvier 1692 au 29 août 1695.*

Il avait épousé vers 1695 Louise Feynas, d'une famille très honorable, apparentée aux Poyvre, de Saint-Didier, et aux Baillard, notaires à Aurec-sur-Loire ; il en eut :

1) *Pierre-Louis Palhion*, baptisé le 23 août 1696, parrain Pierre Chalanton, son oncle, marraine Jeanne Poyvre. Il épouse, le 4 novembre 1721 Anne-Marie Montgolfier, fille de Raymond et de Marguerite Chesles, sa cousine ; dans le contrat, daté du 21 octobre (Colonjon notaire), son père lui fait donation de tout le mobilier et matériel qui se trouve dans sa papeterie de la Marandière, dont il lui cède la jouissance gratuite pour trois ans.

2) *Antoinette Palhion*, 17 juin 1698, marraine Antoinette Palhion, épouse Chalanton.

3) *Jean Palhion*, né le 2 août 1699, marraine Marguerite Palhion, épouse Collard. Il devint prêtre avant 1731, vicaire à Saint-Didier en 1744 et prêtre sociétaire de cette paroisse ; c'est lui qui signe à l'acte de décès de son père en 1745.

4) *Marguerite Palhion*, 2 mai 1701.

5) *Jean-Joseph Palhion*, 25 septembre 1702.

6) *Jeanne Palhion* (7 octobre 1703-4 janvier 1761) mariée à Claude Malaure, maître chapelier, à Saint-Didier.

7) *Marcellin*, 1705, qui succède à son père.

8) *Claude Palhion*, 25 septembre 1708.

9) *Jean-Baptiste Palhion* (29 septembre 1709-décédé en 1722).

10) *Louise Palhion*, 29 octobre 1711 ; son parrain est Claude Palhion, marchand papetier à Rochetaillée en Forez, sa marraine Antoinette Palhion, fille de Pierre Palhion.

11) *Catherine Palhion*, 3 septembre 1715.

12) *Marie-Thérèse Palhion*, mariée à Antoine Palhion, son cousin, fabricant de papier à Rochetaillée en Forez, fils de Claude Palhion et de Marie Griolier ; devenue veuve, elle cède le 22 mai 1748 à son frère Marcellin Palhion, fabricant de papier au Crouzet, les droits qu'elle possède sur la papeterie de Rochetaillée comme héritière de son mari récemment décédé. Cette cession semble indiquer qu'Antoine et Marie-Thérèse Palhion n'eurent pas d'héritiers.

13. *Marcellin Palhion*, né en 1705, succéda à son père à la papeterie du Crouzet en signant un premier bail de six années (15 novembre 1735-15 novembre 1741).

En difficultés avec son propriétaire, il achète le 22 mai 1748 les droits de sa sœur Marie-Thérèse Palhion, sur la papeterie de Rochetaillée en Forez, et s'y installe en 1752.

Le 4 janvier 1758 est enterré à Saint-Didier « Sieur Marcellin Palhion, marchand papetier de La Pra (propriété voisine de la papeterie du Crouzet) âgé de 53 ans ».

Vers 1735, il avait épousé Marie Sauvade¹⁰, fille de Martin Sauvade et de Jeanne Jarsaillon ; de cette union sont issus :

1) Pierre, baptisé le 15 septembre 1737, parrain Pierre Palhion, papetier, son aïeul, marraine Jeanne Jarsaillon, d'Ambert. Il mourut à 17 ans (1754).

¹⁰ Marie Sauvade mourut aussi à La Pra, âgée de 77 ans, le 19 août 1788, après avoir épousé en secondes noces par contrat du 2 février 1762, Jean Paret, maître chirurgien et apothicaire à Saint-Didier-en-Velay.

2) *Martin*, né vers 1738 environ¹¹, qui est parrain en 1755 de sa cousine germaine Marie Artaud, fille de Pierre, marchand papetier (successeur au Crouzet en 1752 de Marcellin Palhion, son beau-frère) et de Jeanne Sauvade. La marraine est Marie Sauvade, tante de la baptisée, demeurant à la papeterie de Rochetaillée en Forez, l'épouse de Marcellin Palhion.

Martin Palhion succéda à son père à la papeterie de Rochetaillée et y continua ainsi la dynastie des Palhion. (Voir Rameau de Rochetaillée.)

3) *François*, né le 11 octobre 1742, parrain François Boissadier, de la Retaudie, paroisse de Valcivière, au diocèse de Clermont, marraine Marie-Anne Grivel, de Richard-le-Haut, paroisse d'Ambert.

4) *Claude*, né le 14 janvier 1744.

5) *Marguerite*, née le 30 novembre 1744.

6) *Pierre*, né le 22 novembre 1747.

Rameau de Rochetaillée

Les PALHION à la Papeterie de Rochetaillée en Forez

11 *ter. Claude Palhion*, né vers 1630 environ, papetier à Rochetaillée, frère de Pierre et d'Antoine. épouse vers 1659 Claudine Duranton. Il serait mort vraisemblablement à Rochetaillée en 1712, mais le registre des décès de cette année ne comporte aucun acte de décès de ce nom. Il y a cependant dans l'église de Rochetaillée une pierre tombale avec l'inscription « Claude Palhion, 1712 ». D'autre part, Claudine Duranton mourut le 3 avril 1712 et fut, elle aussi, enterrée en l'église de Rochetaillée en présence de Clau-

¹¹ Le baptême n'est pas à Saint-Didier ; la naissance dut avoir lieu chez les Sauvade à Ambert, et Martin Sauvade, son aïeul, dut être le parrain.

de Palhion, son fils et Antoine Palhion, son petit-fils ; en outre, sur un acte antérieur à son décès, mais de l'année 1712, elle est qualifiée veuve.

Il est donc probable que Claude Palhion et Claudine Duranton moururent tous deux à des dates très rapprochées et il est possible aussi que Claude Palhion soit décédé ailleurs qu'à Rochetaillée, mais ait été inhumé cependant dans la paroisse de sa papeterie ; ensuite sa femme, lors de sa mort, inhumée avec lui le 3 avril 1712.

De ce mariage sont issus :

- 1) Claude qui suit.
- 2) et peut-être aussi Pierre, qui serait né en 1685.

A la même génération appartient encore :

Jean Palhion, papetier à Rochetaillée, où il est décédé le 12 juillet 1699. De son union avec Maria Audibert, il eut :

a) Claudine, née le 12 avril 1695, parrain Claude Palhion, grand-père, marraine Claudine Valencier.

b) Antoinette, née le 16 août 1696.

12. *Claude Palhion*, né avant 1682, marchand papetier, décédé à Rochetaillée le 13 février 1720 et enterré le 14 en présence d'Antoine et Pierre, ses fils. Il avait épousé à Rochetaillée, le 30 septembre 1696, Claudine Griolier, dont il eut dix enfants :

- 1) Marie, née le 16 juin 1697.
- 2) Antoine, né le 22 septembre 1698, décédé en 1747, papetier à Rochetaillée, qui épouse en 1725 sa cousine Marie-Thérèse Palhion, du Crouzet, fille de Pierre et de Louise Feynas ; sans postérité.
- 3) Jeanne, née le 23 novembre 1699, parrain Pierre Palhion, marraine Jeanne Griolier, sa grand-mère. Elle mourut en 1769 environ.
- 4) autre Jeanne, née le 5 mai 1701.
- 5) Claudine, née le 30 mars 1703.
- 6) Pierre, né le 7 juillet 1704, parrain Pierre

Palhion, marraine Claudine Raymond ; papetier à la Marandière, paroisse de La Fouillouse, où il succéda à son cousin Pierre-Louis Palhion ; il est vraisemblablement marié et père d'une fille, Louise.

7) Marie, née le 9 mai 1706, parrain Antoine Jacob, marraine Marie Visseriac ; elle épouse Gaspard Doron de Rochetaillée (d'une famille encore très honorablement représentée à Saint-Etienne et à Rochetaillée).

8) Antoine, né le 11 septembre 1707, parrain Antoine Faure, marraine Marguerite Duranton.

9) Jeanne (alias Anne), née le 23 décembre 1709, parrain Antoine Palhion, marraine Jeanne Palhion.

10) Marie, née le 2 juillet 1711. A son baptême signent Claude, Pierre et Antoine Palhion.

Antoine Palhion, fils de Claude et époux de Marie-Thérèse Palhion étant mort en 1747, sa veuve, vendit en 1748 à son frère Marcellin Palhion du Crouzet, ses droits sur la papeterie de Rochetaillée. Marcellin Palhion quitta alors le Crouzet (1752) et vint s'installer à Rochetaillée. Ce fut sa descendance qui continua la dynastie des Palhion à Rochetaillée. Ce fut son fils Martin qui lui succéda.

14. *Martin Palhion*, né vers 1738 environ. Il se marie vers 1759 et épouse Jeanne Marie Peyrot de Saint-Didier, dont le frère Guillaume Peyrot épouse lui-même le 25 avril 1758 Jeanne Artaud, fille de Pierre, papetier au Crouzet, et de Jeanne Sauvade ; ils sont enfants de feu Antoine Peyrot et d'Antoinette Mas, marchands de Saint-Didier.

Martin Palhion est dit « fabricant à Rochetaillée » lorsqu'il est parrain et sa femme marraine de Jean Marie Aimé Peyrot-Artaud en 1772.

De son mariage il eut :

- 1) Marguerite, née le 17 août 1760 à Rochetaillée et décédée célibataire à Saint-Didier le 24 décembre 1814.
- 2) Pierre, né le 12 mars 1767, décédé le 10 fé-

vrier 1769, parrain Pierre Artaud, marchand papetier à Saint-Didier, marraine Jeanne Perrot de Saint-Etienne.

3) Catherine, née le 30 janvier 1770, parrain Pierre Peyron, négociant à Saint-Etienne, marraine Catherine Joubert, de la Marandière. paroisse de La Fouillouse.

4) N... Palhion, qui suit.

15. N... Palhion, papetier à Rochetaillée, épouse vers 1795 Anne Marie Dubreuil¹². Il mourut avant 1814, laissant son fils encore mineur. Il avait eu de son mariage :

1) Une fille, mariée avant 1814 à N... Drevet est dans une situation assez précaire en 1814, à la mort de son père.

2) Un fils mineur en 1814 qui a pour tuteur les époux Dussurget-Dubreuil, fabricants de papier à Rochetaillée. Il épousa en 1820 Mlle N... Gallet. Ce fils de N... Palhion fut vraisemblablement le dernier de son nom à être papetier. Il quitta la papeterie de Rochetaillée, où lui succédèrent les époux Dussurget-Dubreuil, à une époque indéterminée. On ne sait rien sur sa descendance.

¹² La famille Dubreuil, fabricants de papier, est toujours représentée à la Papeterie de Préaux, près de Cerdon (Ain). Anne-Marie Dubreuil, veuve Palhion, avait épousé en secondes noces N. Dussurget, fabricant de papier à Cotatay, près du Chambon-Feugerolles.

II. — Les Artaud

1750-1774 A LA PAPETERIE DU CROUZET

Pierre Artaud, né vers 1710, fabricant de papiers à Chateaugeay¹³ avant 1750, vint au Crouzet succéder à son beau-frère Marcellin Palhion, et y resta de 1750 à 1768, puis il se retire à Ambert.

Les Artaud, comme les Palhion, venaient de la région d'Ambert où l'on retrouve plusieurs d'entre eux tels : Jean Artaud, du Boy, Alexandre Artaud, à Escalon en 1765, Guillaume Artaud.

Pierre Artaud avait épousé vers 1740 Jeanne Sauvade, fille de Martin Sauvade et de Jeanne Jarsaillon, et sœur de Marie Sauvade, épouse de Marcellin Palhion, fabricant de papier, son prédécesseur au Crouzet.

De son mariage, il eut :

1) Pierre qui suit ; — 2) Jean ; — 3) Alexandre, vraisemblablement à Escalon en 1765 ; — 4) Jeanne, qui épouse en 1758 Guillaume Peyrot, de Saint-Didier dont elle eut : Pierre Guillaume, 1759, Louis, 1759, Marie, 1763, Marc Jean Baptiste, 1765, Louise Marie, 1766, Jeanne Marie Aimée, 1772 ; — 5) Marguerite, épouse de Jean Peyrard ; — 6) Marie ; — 7) Marie, baptisée en 1755.

2) Pierre Artaud, né vers 1740, fils du précédent, fabricant de papier au Crouzet, épouse Marianne Favier, dont il eut une fille, Anne, baptisée à Saint-Didier le 16 juillet, à la veille du jour où ses parents quittent la papeterie du Crouzet pour revenir, probablement, dans la région d'Ambert.

Le 7 août 1774, il quitta la papeterie où lui succéda Pierre Thollet.

¹³ Chateaugeay (ou Chateaugey). Il existe une paroisse de Chateaugeay à proximité du château de Bourassol, entre Riom et Clermont, dans le Puy-de-Dôme, mais nous ne pensons pas qu'il y ait jamais existé un moulin à papier. Il est plus vraisemblable que c'était un moulin à papier de la région d'Ambert. aujourd'hui disparu, étant donné que Pierre Artaud, après son séjour au Crouzet, « retourna » à Ambert, où il est qualifié marchand papetier.

III. — LES THOLLET

1° *Pierre Thollet*, fabricant de papiers à la papeterie du Crouzet de 1774 à 1786, puis à Pont-Salomon, à quelques kilomètres en aval du Crouzet, de 1786 à une date ultérieure qui n'a pu être précisée jusqu'ici, épousa Denise Bouchet, dont il eut :

- 1) Sébastien, qui suit.
- 2) Martin, qui suivra.
- 3) Mathieu.

4) Françoise, qui épouse le 1^{er} février 1785 à Saint-Didier-en-Velay, Pierre Preynas. A son mariage assistaient ses frères Martin et Mathieu.

5) X..., un fils, né et décédé à Saint-Didier-en-Velay le 17 juin 1777.

2° *Sébastien Thollet*, dit «Thollet-Gobert» fut fabricant de papier au Crouzet de 1786 à 1797 à la suite de son père, puis au Fouletier-Bas, près de Pont-Salomon à partir de 1797. Il avait épousé par contrat du 24 mars 1785 à Firminy, Denise Gobert dont il eut :

1) X..., fils aîné, qui de son mariage avec N... eut un fils, qui fut fabricant de papier à Rochetaillée.

2) Antoine, qui succéda à son père au Fouletier-Bas. A partir de 1683, il loue son usine à la Compagnie des Faulx, puis la vend en 1685 à cette même Compagnie. De son mariage, il eut un fils qui fut fabricant de papier à Beaujeu ; sa veuve loua d'abord la papeterie de l'Etivallière à M. de Rochetaillée, puis en 1865, celle de L'Etrat, vraisemblablement la papeterie de Moulin Picon, tenue de nos jours par Darroman et fils. Au bout de quelques années, le fils d'Antoine Thollet qui était avec sa mère à L'Etrat, quitta cette papeterie pour aller fonder celle de Montverdun, près de Feurs, dans la Loire.

3° *Martin Thollet*, fabricant de papier à Pont-Salomon, où il succède à son père. De son mariage, il eut :

1) Pierre, fabricant de papier à Pont-Salomon, qui vend en 1865 son usine à la Compagnie des Faulx,

en même temps que son cousin Antoine, du Fouletier-Bas. De son mariage, il avait eu un fils Martin Thollet.

2) Un deuxième fils de Martin Thollet, François, fut fabricant de papier à Cotatay, puis locataire à Pont-Salomon ; au bout de quelque temps, il vint s'installer à Cornet, à 500 mètres en aval de la papeterie du Crouzet, sur la Cemène, où il installa des moulins à papiers mais il n'y resta que peu de temps et vendit son moulin en 1863 à M. Ferréol¹⁴.

IV. — Compagnons et ouvriers papetiers ayant résidé de la papeterie du Crouzet

Pejon. — Jean Pejon, papetier, originaire d'Auvergne épouse Marie Giraud, d'où un fils Pierre, baptisé le 24 février 1674 : son parrain est Pierre Pejon, de la Papeterie du Crouzet.

Fontanille. — Jacques Fontanille, de la papeterie du Crouzet, épouse Antoinette Nurisson, d'où une fille Benoite, baptisée en 1686 ; parrain Claude Palhion, marraine Benoite Palhion.

*Boissadier-Grivet*¹⁵. — Guillaume Boissadier, compagnon papetier au Crouzet en 1744, épouse Marie Grivet, d'où Marcellin, baptisé le 16 octobre 1744,

¹⁴ Peu à peu, la Compagnie des Faulx acheta tous les moulins à papier depuis le Pont-Salomon jusqu'au Fouletier-Bas et les transforma en usines et ateliers de métallurgie. Les Etablissements Dorian-Holtzer lui ont succédé depuis.

La papeterie de Cornet n'eut qu'une vie de courte durée. Après M. Ferréol, elle fut transformée en atelier de décolletage pour boulons, et est actuellement occupée par une fabrique de meules à aiguiser et de pierres à faulx.

¹⁵ Grivet : famille représentée dans la région d'Ambert en 1582 par Damien Grivet ; en Beaujolais par Antoine Grivet, de Ponchon (625-1675), Claude Grivet, du Suchet (1660), Antoine Grivet, de la Folletière (1668), Antoine Grivet, de la Vouzelle (1690), François Grivet, à Beaujeu (1707). On dit aussi Grivel.

parrain et marraine Marcellin Palhion et son épouse Marie Sauvade.

Chatin. — Antoine Chatin, maître papetier au Crouzet et Jeanne Bonnefoy, sa femme, ont un fils, Jean, baptisé le 23 juillet 1697.

*Joubert-Duranton*¹⁶. — Benoit Joubert, garçon papetier « demeurant depuis environ 7 ans à la papeterie de Crouzet, natif de la paroisse de Loupjob (sic), (lire Loup-Job ou Job-St-Loup, actuellement commune de Job près d'Ambert) diocèse de Clermont, fils de défunt Benoit et de Marie Chante-meule, épouse le 27 juillet 1779, Thérèse Columbier (Colombet) de Ste-Sigolène. »

Blaise Duranton, garçon papetier demeurant depuis 8 mois à la papeterie du Crouzet, natif de Valeyre, fils du feu Jean et Marie Duranton, épouse le 26 juin 1780 Anne Serindat, native de Cambrey (Ambert), demeurant depuis 2 ans à la papeterie du Crouzet ; d'où Marie Duranton, baptisée le 8 octobre 1780.

Claudine Duranton épouse Jean Tavernier, d'où Françoise Tavernier, née à la papeterie et baptisée le 28 juin 1780.

Jeanne Duranton épouse Jean Palhion (décédé avant 1713) d'où Jean Palhion (1688-1733).

*Ocedat*¹⁷. — Benoit Ocedat, compagnon papetier épouse Catherine Visseriac, d'où Alix Marguerite, baptisée le 4 janvier 1753, parrain Sieur Pierre Artaud, marchand papetier.

¹⁶ Joubert : N. Joubert, à Tranchecotre en 1699. Duranton : au XV^{me} siècle, A. Duranton d'Ambert, et en Beaujolais, Jean Duranton, du Suchet en 1604.

¹⁷ Ocedat : « Ocedat » est l'orthographe des registres de Saint-Didier ; famille représentée au XV^{me} siècle par N. Ossedat, de la Grandrive. On trouve aussi en Auvergne, l'orthographe « Aussedat ». Ces papetiers étaient vraisemblablement originaires du lieu de Laussedat, près d'Ambert.



fig. 1 et 2

5 Janvier 1638



21 mai 1652

10 aoust 1652

21 avril 1655

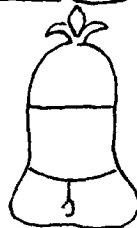


fig. 3

10 aoust 1652

30 décembre 1654

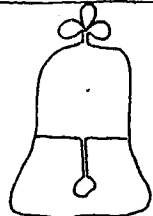
Filigrares

probables

d'Antoine Paillon



fig. 3



24 février 1663
14 décembre 1666
1670

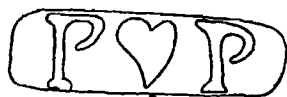
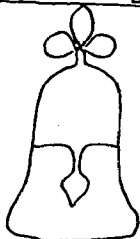


fig. 4



11 avril 1674
1678

28 septembre 1680

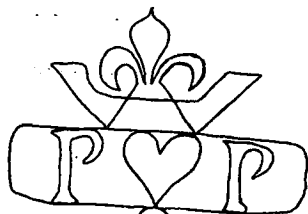
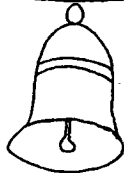


fig. 5

24 octobre 1673
10 juillet 1700
27 juillet 1712



fig. 6



14 août 1681
1682



7 août 1729

fig. 7



1731

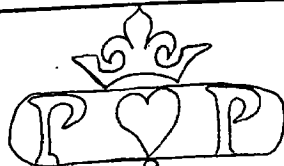
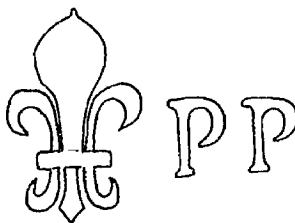


fig. 8

5 juin 1742
25 avril 1743
16 octobre 1753
24 octobre 1757



7 mai 1722



fig. 9



12 mai 1724

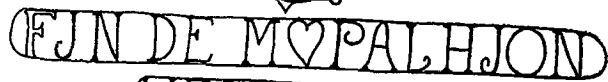


vers 1730

fig. 9



1731
1735
10 mars 1736



31 décembre 1746

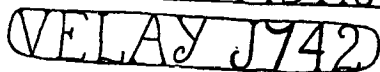
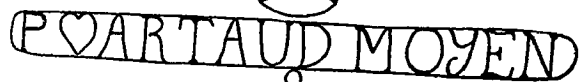


fig. 10



vers 1760-1770



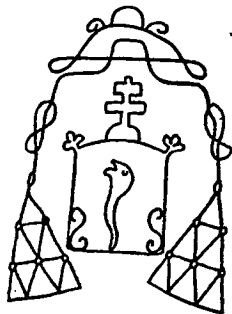
fig. 11



fig. 12



1760
8 mars 1761
6 avril 1763



FINDE
P * ARTAUD
ENVELAY
1742

6 décembre 1767

fig. 13

SUPER F * N
P * ARTAUD
ENVELAY 1742

17 janvier 1761

fig. 16

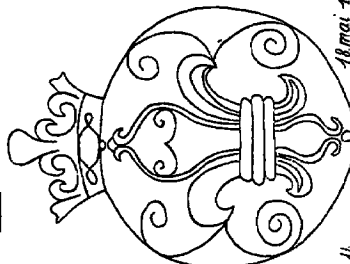
P * ARTAUD FIN

13 août 1753

fig. 15

P * ARTAUD FIN

VELAY 1742



18 mai 1768

fig. 14

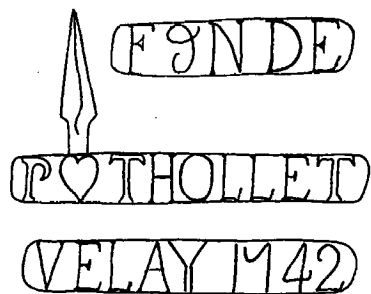
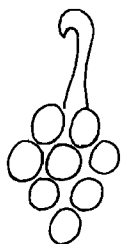


fig. 17



vers 1783



fig. 18



Sur une variante, la couronne
est supprimée et la cloche
remplacée par VELAY 1774

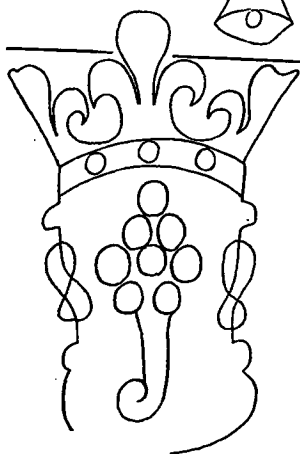


fig. 19

1784

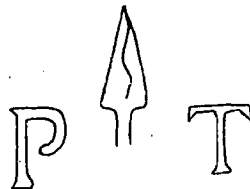
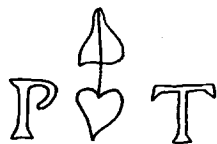


fig. 20

1783

9 août 1784

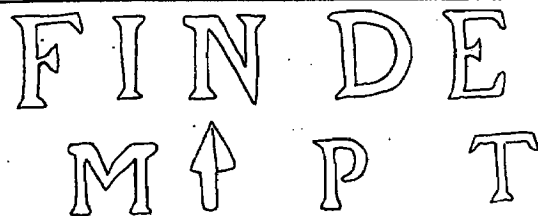
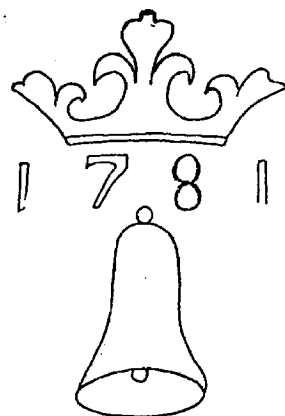


fig. 21

1783

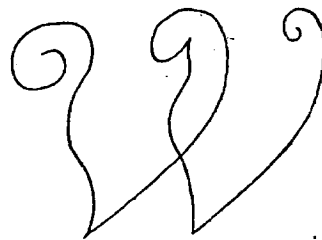


fig. 22

11 juin 1803

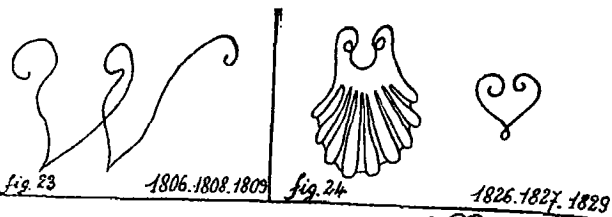


fig. 25
26 août 1822
10 septembre 1824

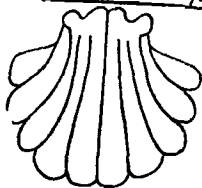


fig. 26
30 septembre 1825



VERON

fig. 27

1812



Livre de
caisse de la
Papeterie
1812. 1813

LES FILIGRANES

L'étude des papiers fabriqués à la papeterie de Saintignac-les-Crouzet pendant les XVII^e et XVIII^e siècles pourrait avoir quelque intérêt par le rapprochement de quelques qualités analogues provenant des régions d'Amber et du Beaujolais ; malheureusement, aucun document n'a survécu aux changements fréquents survenus dans l'exploitation de cette usine.

Cependant si l'usufruit de la papeterie a passé de mains en mains à plusieurs reprises, sa propriété même n'a jamais fait l'objet d'un contrat de vente et s'est toujours transmise par voie héréditaire depuis son origine ; c'est donc dans les archives des anciens propriétaires que l'on doit retrouver et que l'on retrouve en effet tous les actes relatifs à la papeterie.

Ces actes, tout naturellement, sont transcrits sur le papier même du fabricant ; de plus, les redevances en nature multipliaient les usages de ce papier dont on possède ainsi de nombreux types couverts de notes ou de transactions privées ne nécessitant pas l'emploi du timbre.

On constate ainsi l'amélioration progressive de la fabrication à la main qui permet, dès le XVIII^e siècle, d'obtenir des produits équivalents aux meilleurs papiers modernes, aussi bien comme aspect que comme solidité.

C'est à la présence de filigranes distinctifs qu'il est possible de déterminer le plus souvent l'origine des papiers ; s'il y en eut, comme cela est à peu près

V^E. VERON
A S^T. DIDIER

An IX . An X

VERON A S^T. DIDIER



26 ventôse an X

certain, sans filigrane, ils resteront probablement toujours ignorés.

L'acte original le plus ancien, dont le papier paraît provenir des moulins à papier du Crouzet, est un contrat de louage du 5 janvier 1638, consenti à Demoiselle Antoinette de Coppier, veuve de Claude de Cusson, pour une de ses maitairies de Montcodiol ; c'est un très beau papier à la cloche, blanc, solide, à la vergure peu visible, bien collé et d'excellente conservation ; il pèse de 65 à 70 grammes le mètre carré ; le filigrane peu lisible indique dans un encadrement rectangulaire trois lettres : la première paraît être un A, la seconde un P, et la troisième serait aussi un P, mais il est possible que cette troisième lettre soit aussi un B. Si la première hypothèse est exacte, les trois lettres A.P.P. seraient les initiales de Pierre et Anthoine Pailhon, ce qui, avec le contrat de louage de 1652, justifierait leur présence à la papeterie du Crouzet avant cette date. Quoi qu'il en soit, ce filigrane présente une grande analogie avec d'autres filigranes que l'on retrouve sur des actes de 1409, 1469, 1542, 1583 et 1600, ces trois derniers marqués au nom du fabricant P. Begon (fig. 1)¹.

Les renouvellements de baux consentis par le Sieur de Saintignac à Pierre et Anthoine Pailhon pour ses moulins à papier, les 10 août 1652 et le 30 décembre 1654, ainsi que deux autres actes du 21 mai 1652 et 21 avril 1655 sont transcrits sur un papier sensiblement moins beau que le précédent et moins bien conservé quoique présentant une force de 70 à 75 grammes au mètre carré ; le filigrane comporte seulement les lettres A et P séparées par un signe semblable à un battant de cloche renversé (fig. 2).

Divers actes de 1663, 1666, 1670, et notamment un bail par Hugues Antoine de Cusson à un de ses grangers, du 14 novembre 1663, présentent un magnifique papier à la cloche, sonnante, solide et bien collé, au filigrane P.A.P. avec un cœur entre chaque lettre (fig. 3). Sur des actes de 1673, 1674, 1678, 1680, 1682,

¹ Ces papiers seraient donc d'origine auvergnate, de la région d'Ambert. Les clichés seront reproduits dans la Contribution à l'Histoire de la Papeterie en France.

1700, 1712, on trouve diverses variantes de ce filigrane, mais ici la lettre A a disparu et il n'y a plus que deux P séparés par un cœur (fig. 4, 5, 6) ; c'est là, à n'en pas douter, la marque de Pierre Palhion, qui mourut en 1691.

On trouve encore un cœur dans les filigranes de Pierre Palhion, fils du précédent, tantôt joint au nom complet, 1729, 1731 (fig. 7), tantôt intercalé entre les deux seules initiales P.P., 1742, 1743, 1753 ; parfois cependant le cœur est remplacé par une étoile à cinq branches, placée soit normalement, 1724, soit renversée, 1731, 1736 (fig. 9).

La marque à l'Etoile ne se rencontre que sur des actes de quelque importance au beau papier fort, tandis que le cœur se retrouve sur des papiers plus légers, parfois de simples feuilles volantes recouvertes de notes.

Signalons aussi un feuillet marqué d'une fleur de lys et, par ailleurs, des deux lettres P.P. ; cet unique exemplaire, de petit format, est une lettre signée « Lacombe », écrite de Toulouse le 17 mai 1722 à M. de Veron de Montroyet, par son fils, le futur héritier de sa tante de Cusson et des moulins à papier ; malgré toutes probabilités, on ne peut cependant affirmer la certitude de son origine (fig. 8).

De Marcellin Palhion, on n'a qu'un type de filigrane, 1746, surmonté d'un dauphin ; dans le texte « *Fin de M. Palhion* » un cœur et au dessous « *Velay 1742* » (fig. 10). C'est le premier échantillon où on trouve une date inscrite en filigrane ; cette date, 1742, présente une particularité singulière, c'est qu'elle reste immuable durant de nombreuses années et qu'on la retrouve sur des papiers fabriqués certainement bien plus tard par les Artaud, puis par les Thollet, successeurs des Palhion.

De Pierre Artaud, tous les filigranes portent le nom complet et désignent la qualité du papier « super fin », « fin », « moyen » ; on voit aussi en filigrane sur des actes de 1767, 1768, la mention « *Velay 1742* », alors que Pierre Artaud ne commença son exploitation du Crouzet qu'en 1751. Comme marque, dans le

texte, généralement une fleur de lys (fig. 13, 15, 16).

Thollet Gobert inscrit dans la pâte tantôt son nom en entier, tantôt ses simples initiales ; la marque distinctive chez lui est un fer de lance (fig. 17, 18, 19, 20, 21).

A partir du XIX^e siècle, sous l'administration des Veron de la Combe, l'usage du nom ou des initiales semble s'être substitué à toute marque distinctive ; la plupart des exemplaires portent en filigrane les lettres V, W (deux V entrelacés), V.F., T.V., parfois enlacés, accompagnés suivant le type du papier d'une cloche, d'une couronne ou le plus souvent d'une coquille (fig. 22, 23, 24, 25, 26).

Quoi qu'il en soit, il ressort de l'étude ci-dessus, que les filigranes de la papeterie du Crouzet, lorsque l'on peut les comparer, ressemblent étrangement à ceux des papeteries d'Ambert, de Beaujeu en Beaujolais et d'Annonay.

Le Tome IV de la *Contribution à l'histoire de la Papeterie en France*, Vieux Moulins à papier en Beaujolais, de M. M. Audin qui en présente de nombreuses reproductions, permet de s'en rendre compte.

Au Crouzet, comme en Beaujolais, les filigranes ne comprennent au début (fin du XVI^e siècle) que de simples initiales, souvent mal formées, auxquelles s'ajoutent parfois un cœur, un battant de cloche, une cloche, tantôt droit, tantôt renversé. Puis l'art se perfectionne peu à peu ; au XVII^e siècle, les lettres, les ornements qui les accompagnent sont en général mieux formés, partant plus nets dans le papier ; puis, peu à peu les sujets se compliquent, aux simples lettres succèdent les noms entiers et au XVIII^e siècle des sujets divers, souvent très compliqués, tels que couronne, cloche, grappe, armoiries, animaux, accompagnés le plus souvent d'une date et du nom de la province d'origine se rencontrent fréquemment.

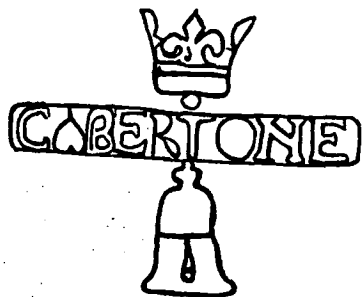
La similitude des filigranes dans des centres aussi voisins s'explique d'autant mieux qu'à cette époque, les ouvriers formaires allaient d'une papeterie à l'autre, réparant une forme ici, créant un sujet dans celle-là, s'inspirant le plus souvent d'un autre sujet déjà rencontré ; puis lorsque les papetiers d'Ambert émi-

grèrent vers le Beaujolais, le Velay, le Forez et le Haut-Vivaraïs, ils y attirèrent les ouvriers formaires qu'ils connaissaient et qui avaient déjà travaillé pour eux ; ceux-ci alors ne se contentèrent plus d'aller d'une papeterie à l'autre, mais ils circulèrent bientôt entre les grands centres, apportant de l'un à l'autre les nouveautés et les perfectionnements en matière de formes et de filigranes, aussi leur influence n'est-elle pas contestable.

Et c'est pour toutes ces raisons que le filigrane de Pierre Palthion (pl. II, fig. 4) est la reproduction exacte de celui de Claude Bertonnet, de Saint-Didier en Beaujolais : deux initiales séparées par un cœur, le tout encadré d'un trait et surmontant une cloche.



Le filigrane de Pierre Palthion (pl. IV, fig. 9) est semblable encore à celui de Claude Bertonnet reproduit ci-après : la seule différence est que l'initiale du prénom est séparée du nom par un cœur renversé chez



Bertonnet, et par une étoile à cinq branches chez Palthion.

Le filigrane de Pierre Artaud (pl. VII, fig. 13, 14) « Fin de P. Artaud en Velay, 1742 » est certainement de même origine que celui de Jean Charles Viallet : « Fin de J.C. Viallet Beaujolais 1741 ».

1741 VIALLET FIN

BEAUJOLOIS 1742

De même les deux filigranes de Pierre Artaud (pl. VI, fig. 12) « P. Artaud Fin Velay 1742 » et (pl. VII,

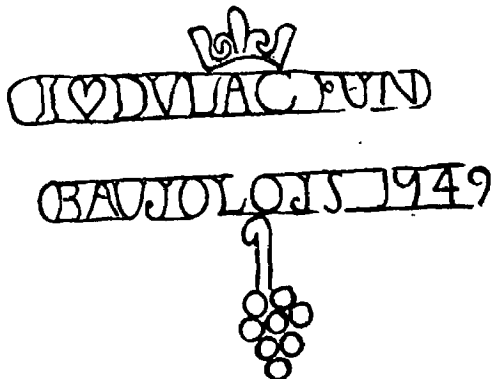


fig. 15) « Fin de P. Artaud en Velay 1742 » sont en

FINDE
A V C H A T A
B A U I O L O I S

tous points semblables aux deux filigranes reproduits ci-dessous, de J. Dulac et de A. Chatard :

Et voici en terminant cette courte étude, un aperçu des prix de ces papiers.

Dans la dernière partie du XVIII^e siècle, le Grand Raisin valait 15 livres la rame, le Longuet 12 livres, la Colberte 8 livres 5 sols, la Cloche 4 livres ; un autre type de Cloche était vendu 3 livres 10 sols.

Au début du XIX^e siècle, l'Ecu Missel surfin vaut 13 livres 20 sols la rame et le Grand Raisin surfin 30 livres 10 sols. Le Grand Raisin bulle pour tapisserie, bien collé, est coté 12 livres et le Batard bulle, ou Carré Bulle, pour le même objet, 8 livres.

Le papier impression Bulle est moins collé, mais beaucoup plus cependant que celui des fabriques d'Auvergne ou autres.
